

Délibération N° DL2021_167

Objet : Allongement de la durée restante de trois emprunts auprès de la caisse d'épargne

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du 14 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Nicolas	PEIRO	Marielle
BARTHES	Serge	FIGNES	Jean-Claude	PERA	Annie
BODIN	Pierre	GLEYES	Lison	PORTET	Christian
BOMBAIL	Jean-Pierre	GUERRA	Oliver	POUS	Thierry
BOURGAREL	Roger	HAYBRARD-DANIELI	Isabelle	RAMADE	Jean-Jacques
BRESSOLLES	Pierre	HEBRARD	Gilbert	RANC	Florence
CAMINADE	Christian	KONDRYSZYN	Serge	ROBERT	Anne-Marie
CANAL	Blandine	LABATUT	David	ROQUES	Gérard
CASSAN	Jean-Clément	LAFON	Claude	ROUGÉ	Cédric
CASTAGNE	Didier	LATCHE	Catherine	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CAZELLES	Jean-Pierre	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	ROUVILLAIN	Thierry
CAZENEUVE	Serge	MENGAUD	Marc	RUFFAT	Daniel
CESSES	Evelyne	MERCIER	Christian	SIORAT	Florence
CROUX	Christian	METIFEU	Marc	TISSANDIER	Thierry
DABAN	Evelyne	MIR	Virginie	TOUJA	Michel
DATCHARRY	Didier	MOUYSET	Maryse	VERCRUYSSSE	Sandrine
De LAPLGNOLLE	Axel	OBIS	Eliane	ZANATTA	Rémy
FEDOU	Nicolas	PEDRERO	Roger		

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	Représente M. MILLES Rémi
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent
MARCHAND	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
SERRES	Yvette	Représente M. MILHES Marius

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAUTRE	Eva
AVERSENG	Pierre	De La PANOUSE	Geoffroy	NAVARRO	Karine
BARJOU	Bernard	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PALLEJA	Patrick
BENETTI	Mireille	ESCRICH-FONS	Esther	PIC-NARDESE	Lina
BIGNON	Christine	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BREIL	Christophe	IZARD	Christian	REUSSER	Isabelle
CALMEIN	François	MILHES	Marius	RIAL	Guilhem
CALMETTES	François	MILLES	Rémi	ROS-NONO	Francette
CASES	Françoise	MIQUEL	Laurent	STEIMER	John
CLARET	Jean-Jacques	MOUYON	Bruno	VIVIES	Sylvie

Pouvoirs

ADROIT	Sophie	Procuration à M. HEBRARD Gilbert
BENETTI	Mireille	Procuration à Mme VERCRUYSSSE Sandrine
BIGNON	Christine	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
CASES	Françoise	Procuration à M. KONDRYSZYN Serge
DAYMIER	Marie-Gabrielle	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
MOUYON	Bruno	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
NAUTRE	Eva	Procuration à Mme GLEYES Lison
PIC-NARDESE	Lina	Procuration à Mme MAZAS-CANDEIL Alexandra
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David
STEIMER	John	Procuration à Mme LATCHE Catherine
VIVIES	Sylvie	Procuration à Mme CESSSES Evelyne

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 28

Nombre de membres titulaires présents : 53

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 6

Nombre de membres ayant une procuration : 12

Secrétaire de Séance : Monsieur BOMBAIL Jean-Pierre

Nombre de votants : 71

Monsieur le Président poursuit en indiquant que la caisse d'épargne a également établi une proposition d'allongement de la durée de 5 ans de trois contrats de prêts.

Cet allongement de durée n'a pas d'impact sur le montant du capital emprunté de chaque prêt, en revanche il génère des intérêts à payer sur la période complémentaire de 5 ans. Le coût des intérêts complémentaires pour les trois emprunts est de 51 770€.

Les frais de dossier s'élèvent à 200€ par contrat de prêt.

Monsieur le Président indique que si cette opération entraîne une augmentation du coût total du crédit, elle permet en revanche de dégager des marges de manœuvres sur les 9 prochaines années.

Les trois contrats de prêts concernés sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Conditions Actuelles					Conditions Nouvelles				
CE 5380674					CE 5380674				
TAUX	Capital de départ	Capital restant dû	Périodicité	Date dernière échéance	TAUX	Capital de départ	Capital restant dû	Périodicité	Date dernière échéance
1,90%	347 000,00 €	295 795,70 €	trimestre	05/01/2034	1,90%	347 000,00 €	295 795,70 €	trimestre	05/01/2039
CE 7854589					CE 7854589				
TAUX	Capital de départ	Capital restant dû	Périodicité		TAUX	Capital de départ	Capital restant dû	Périodicité	
3,96%	377 525,00 €	179 324,28 €	trimestre	05/01/2031	3,96%	377 525,00 €	179 324,28 €	trimestre	05/01/2036
CE 4765237					CE 4765237				
TAUX	Capital de départ	Capital restant dû	Périodicité		TAUX	Capital de départ	Capital restant dû	Périodicité	
0,89%	800 000,00 €	546 666,73 €	trimestre	05/11/2031	0,89%	800 000,00 €	546 666,73 €	trimestre	05/11/2036

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- D'ACCEPTER l'offre d'allongement de la durée des 3 prêts bancaires présentés dans le tableau ci-dessus.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire,
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président,
PORTET Christian

Délibération N° DL2021_168

Objet : Allongement de la durée restante de trois emprunts auprès de la caisse d'épargne

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du 14 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Nicolas	PEIRO	Marielle
BARTHES	Serge	FIGNES	Jean-Claude	PERA	Annie
BODIN	Pierre	GLEYES	Lison	PORTET	Christian
BOMBAIL	Jean-Pierre	GUERRA	Oliver	POUS	Thierry
BOURGAREL	Roger	HAYBRARD-DANIELI	Isabelle	RAMADE	Jean-Jacques
BRESSOLLES	Pierre	HEBRARD	Gilbert	RANC	Florence
CAMINADE	Christian	KONDRYSZYN	Serge	ROBERT	Anne-Marie
CANAL	Blandine	LABATUT	David	ROQUES	Gérard
CASSAN	Jean-Clément	LAFON	Claude	ROUGÉ	Cédric
CASTAGNE	Didier	LATCHE	Catherine	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CAZELLES	Jean-Pierre	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	ROUVILLAIN	Thierry
CAZENEUVE	Serge	MENGAUD	Marc	RUFFAT	Daniel
CESSSES	Evelyne	MERCIER	Christian	SIORAT	Florence
CROUX	Christian	METIFEU	Marc	TISSANDIER	Thierry
DABAN	Evelyne	MIR	Virginie	TOUJA	Michel
DATCHARRY	Didier	MOUYSET	Maryse	VERCRUYSSSE	Sandrine
De LAPLGNOLLE	Axel	OBIS	Eliane	ZANATTA	Rémy
FEDOU	Nicolas	PEDRERO	Roger		

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	Représente M. MILLES Rémi
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent
MARCHAND	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
SERRES	Yvette	Représente M. MILHES Marius

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAUTRE	Eva
AVERSENG	Pierre	De La PANOUSE	Geoffroy	NAVARRO	Karine
BARJOU	Bernard	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PALLEJA	Patrick
BENETTI	Mireille	ESCRICH-FONS	Esther	PIC-NARDESE	Lina
BIGNON	Christine	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BREIL	Christophe	IZARD	Christian	REUSSER	Isabelle
CALMEIN	François	MILHES	Marius	RIAL	Guilhem
CALMETTES	Francis	MILLES	Rémi	ROS-NONO	Francette
CASES	Françoise	MIQUEL	Laurent	STEIMER	John
CLARET	Jean-Jacques	MOUYON	Bruno	VIVIES	Sylvie

Pouvoirs

ADROIT	Sophie	Procuration à M. HEBRARD Gilbert
BENETTI	Mireille	Procuration à Mme VERCRUYSSSE Sandrine
BIGNON	Christine	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
CASES	Françoise	Procuration à M. KONDRYSZYN Serge
DAYMIER	Marie-Gabrielle	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
MOUYON	Bruno	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
NAUTRE	Eva	Procuration à Mme GLEYES Lison
PIC-NARDESE	Lina	Procuration à Mme MAZAS-CANDEIL Alexandra
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David
STEIMER	John	Procuration à Mme LATCHE Catherine
VIVIES	Sylvie	Procuration à Mme CESSSES Evelyne

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 28

Nombre de membres titulaires présents : 53

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 6

Nombre de membres ayant une procuration : 12

Secrétaire de Séance : Monsieur BOMBAIL Jean-Pierre

Nombre de votants : 71

Monsieur le Président rappelle que la commune de Vieillevigne a participé à l'enveloppe AC voirie dans le cadre de la révision libre actée par le rapport n°4 de la CLECT en date du 28 juin 2019.

La somme prélevée sur les AC de la commune était de 10 000€ par an soit 30 000€ sur la période. La commune a utilisé son enveloppe AC voirie à hauteur de 21 192,06 €.

La commune a sollicité l'intercommunalité par mail en date du 11 juin 2021 car une partie des travaux de sécurité peut être subventionnée dans le cadre de amendes de police, (subvention purement communale).

Monsieur le Président propose que la différence entre enveloppe voirie et enveloppe consommée soit reversée à la commune par le biais des attributions de compensation soit la somme de 8 807,94€.

A cette somme il convient d'y ajouter la part de FCTVA récupérée par l'intercommunalité au titre des travaux réalisés soit 3 476,35€. Ce qui porte le montant à réintégrer au profit de la commune dans l'attribution de compensation la somme de 12 284.29€ :

COMMUNE	Montant de l'AC au 1er janvier 2021		Révision libre AC Voirie	Montant de l'AC au 31 décembre 2021	
	Montant AC à verser par la CC (739211)	Montant AC à verser par la commune (73211)		Montant AC à verser par la CC (739211)	Montant AC à verser par la commune (73211)
Vieillevigne	94 741,00 €		12 284,29 €	107 025,29 €	

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- D'APPROUVER la proposition des attributions de compensation telle que présentée ci-dessus.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire,
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président,
PORTET Christian

Délibération N° DL2021_169

Objet : Base de cotisation CFE minimum - Fixation du montant de base servant à l'établissement de la cotisation minimum

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du 14 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Nicolas	PEIRO	Marielle
BARTHES	Serge	FIGNES	Jean-Claude	PERA	Annie
BODIN	Pierre	GLEYES	Lison	PORTET	Christian
BOMBAIL	Jean-Pierre	GUERRA	Oliver	POUS	Thierry
BOURGAREL	Roger	HAYBRARD-DANIELI	Isabelle	RAMADE	Jean-Jacques
BRESSOLLES	Pierre	HEBRARD	Gilbert	RANC	Florence
CAMINADE	Christian	KONDRYSZYN	Serge	ROBERT	Anne-Marie
CANAL	Blandine	LABATUT	David	ROQUES	Gérard
CASSAN	Jean-Clément	LAFON	Claude	ROUGÉ	Cédric
CASTAGNÉ	Didier	LATCHE	Catherine	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CAZELLES	Jean-Pierre	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	ROUVILLAIN	Thierry
CAZENEUVE	Serge	MENGAUD	Marc	RUFFAT	Daniel
CESSSES	Evelyne	MERCIER	Christian	SIORAT	Florence
CROUX	Christian	METIFEU	Marc	TISSANDIER	Thierry
DABAN	Evelyne	MIR	Virginie	TOUJA	Michel
DATCHARRY	Didier	MOUYSET	Maryse	VERCRUYSSSE	Sandrine
De LAPLGNOLLE	Axel	OBIS	Eliane	ZANATTA	Rémy
FEDOU	Nicolas	PEDRERO	Roger		

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	Représente M. MILLES Rémi
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent
MARCHAND	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
SERRES	Yvette	Représente M. MILHES Marius

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAUTRE	Eva
AVERSENG	Pierre	De La PANOUSE	Geoffroy	NAVARRO	Karine
BARJOU	Bernard	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PALLEJA	Patrick
BENETTI	Mireille	ESCRICH-FONS	Esther	PIC-NARDESE	Lina
BIGNON	Christine	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BREIL	Christophe	IZARD	Christian	REUSSER	Isabelle
CALMEIN	François	MILHES	Marius	RIAL	Guilhem
CALMETTES	Francis	MILLES	Rémi	ROS-NONO	Francette
CASES	Françoise	MIQUEL	Laurent	STEIMER	John
CLARET	Jean-Jacques	MOUYON	Bruno	VIVIES	Sylvie

Pouvoirs

ADROIT	Sophie	Procuration à M. HEBRARD Gilbert
BENETTI	Mireille	Procuration à Mme VERCRUYSSSE Sandrine
BIGNON	Christine	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
CASES	Françoise	Procuration à M. KONDRYSZYN Serge
DAYMIER	Marie-Gabrielle	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
MOUYON	Bruno	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
NAUTRE	Eva	Procuration à Mme GLEYES Lison
PIC-NARDESE	Lina	Procuration à Mme MAZAS-CANDEIL Alexandra
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David
STEIMER	John	Procuration à Mme LATCHE Catherine
VIVIES	Sylvie	Procuration à Mme CESSSES Evelyne

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 28

Nombre de membres titulaires présents : 53

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 6

Nombre de membres ayant une procuration : 12

Secrétaire de Séance : Monsieur BOMBAIL Jean-Pierre

Nombre de votants : 71

Monsieur le Président expose aux conseillers communautaires les dispositions de l'article 1647 D du code général des impôts permettant au conseil communautaire de fixer le montant d'une base servant à l'établissement de la cotisation minimum.

Il précise que ce montant doit être établi selon le barème suivant, composé de six tranches établies en fonction du chiffre d'affaires ou des recettes.

En euros		
Montant du chiffre d'affaires ou des recettes	Montant de la base minimum	NOUVELLE PROPOSITION
Inférieur ou égal à 10 000	Entre 224 et 534	522
Supérieur à 10 000 et inférieur ou égal à 32 600	Entre 224 et 1067	1043
Supérieur à 32 600 et inférieur ou égal à 100 000	Entre 224 et 2 242	1800
Supérieur à 100 000 et inférieur ou égal à 250 000	Entre 224 et 3 738	2500
Supérieur 250 000 et inférieur ou égal à 500 000	Entre 224 et 5 339	3800
Supérieur à 500 000	Entre 224 et 6 942	5800

Vu l'article 1647 D du code général des impôts,

La commission finance a rendu un avis favorable en date du 20 septembre 2021

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide avec 1 abstention, 2 votes contre et 68 votes pour:

- De **DECIDER** de retenir une base pour l'établissement de la cotisation minimum.
- De **FIXER** le montant de cette base à 522 pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est inférieur ou égal à 10 000€,
- De **FIXER** le montant de cette base à 1043 pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 €,
- De **FIXER** le montant de cette base à 1 800 pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 32 600 € et inférieur ou égal à 100 000 €,
- De **FIXER** le montant de cette base à 2 500 pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 €,
- De **FIXER** le montant de cette base à 3 800 pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 €,
- De **FIXER** le montant de cette base à **5800** pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 500 000 €.
- De **CHARGER** Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N° DL2021_170

Objet : Exonération de la TEOM des locaux à usage industriel et des locaux commerciaux

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du 14 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Nicolas	PEIRO	Marielle
BARTHES	Serge	FIGNES	Jean-Claude	PERA	Annie
BODIN	Pierre	GLEYES	Lison	PORTET	Christian
BOMBAIL	Jean-Pierre	GUERRA	Oliver	POUS	Thierry
BOURGAREL	Roger	HAYBRARD-DANIELI	Isabelle	RAMADE	Jean-Jacques
BRESSOLLES	Pierre	HEBRARD	Gilbert	RANC	Florence
CAMINADE	Christian	KONDRYSZYN	Serge	ROBERT	Anne-Marie
CANAL	Blandine	LABATUT	David	ROQUES	Gérard
CASSAN	Jean-Clément	LAFON	Claude	ROUGE	Cédric
CASTAGNÉ	Didier	LATCHE	Catherine	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CAZELLES	Jean-Pierre	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	ROUVILLAIN	Thierry
CAZENEUVE	Serge	MENGAUD	Marc	RUFFAT	Daniel
CESSÉS	Evelyne	MERCIER	Christian	SIORAT	Florence
CROUX	Christian	METIFEU	Marc	TISSANDIER	Thierry
DABAN	Evelyne	MIR	Virginie	TOUJA	Michel
DATCHARRY	Didier	MOUYSET	Maryse	VERCRUYSSÉ	Sandrine
De LAPLGNOLLE	Axel	OBIS	Eliane	ZANATTA	Rémy
FEDOU	Nicolas	PEDRERO	Roger		

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	Représente M. MILLES Rémi
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent
MARCHAND	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
SERRES	Yvette	Représente M. MILHES Marius

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAUTRE	Eva
AVERSENG	Pierre	De La PANOUSE	Geoffroy	NAVARRO	Karine
BARJOU	Bernard	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PALLEJA	Patrick
BENETTI	Mireille	ESCRICH-FONS	Esther	PIC-NARDESE	Lina
BIGNON	Christine	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BREIL	Christophe	IZARD	Christian	REUSSER	Isabelle
CALMEIN	François	MILHES	Marius	RIAL	Guilhem
CALMETTES	Francis	MILLES	Rémi	ROS-NONO	Francette
CASES	Françoise	MIQUEL	Laurent	STEIMER	John
CLARET	Jean-Jacques	MOUYON	Bruno	VIVIES	Sylvie

Pouvoirs

ADROIT	Sophie	Procuration à M. HEBRARD Gilbert
BENETTI	Mireille	Procuration à Mme VERCRUYSSÉ Sandrine
BIGNON	Christine	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
CASES	Françoise	Procuration à M. KONDRYSZYN Serge
DAYMIER	Marie-Gabrielle	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
MOUYON	Bruno	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
NAUTRE	Eva	Procuration à Mme GLEYES Lison
PIC-NARDESE	Lina	Procuration à Mme MAZAS-CANDEIL Alexandra
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David
STEIMER	John	Procuration à Mme LATCHE Catherine
VIVIES	Sylvie	Procuration à Mme CESSÉS Evelyne

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 28

Nombre de membres titulaires présents : 53

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 6

Nombre de membres ayant une procuration : 12

Secrétaire de Séance : Monsieur BOMBAIL Jean-Pierre

Nombre de votants : 71

Monsieur le Président expose au conseil communautaire les dispositions de l'article 1521-III. 1 du code général des impôts, qui permettent aux organes délibérants des groupements de communes, lorsque ces derniers se sont substitués à leurs communes membres pour l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de déterminer annuellement les cas où les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux peuvent en être exonérés.

Considérant que les locaux de la liste ci-jointe qui sera transmise au service de la DGFIP font éliminer et traiter l'ensemble de leurs déchets dans des conditions réglementaires, par des entreprises privées et qu'ils en apportent la preuve en fournissant à la collectivité :

Une attestation de collecte et de traitement des déchets conformément aux réglementations en vigueur, et le contrat de collecte de l'année concernée par l'exonération.

Ces locaux à usage industriel et/ou commerciaux peuvent en être exonérés de taxe d'enlèvement des ordures ménagères

La liste des établissements exonérés doit être affichée à la communauté de communes.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide avec 1 abstention, 70 votes pour:

- **D'EXONERER** de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, conformément aux dispositions de l'article 1521-III. 1 du CGI, les locaux à usage industriel et les locaux de la liste ci jointe annexée à la présente délibération. Cette exonération annuelle est appliquée pour l'année d'imposition 2021.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N° DL2021_171

Objet : Exonération de la TEOM des locaux dont disposent les personnes assujetties à la redevance spéciale

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du 14 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTEY.

Membres titulaires présents

ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Nicolas	PEIRO	Marielle
BARTHES	Serge	FIGNES	Jean-Claude	PERA	Annie
BODIN	Pierre	GLEYSES	Lison	PORTET	Christian
BOMBAIL	Jean-Pierre	GUERRA	Oliver	POUS	Thierry
BOURGAREL	Roger	HAYBRARD-DANIELI	Isabelle	RAMADE	Jean-Jacques
BRESSOLLES	Pierre	HEBRARD	Gilbert	RANC	Florence
CAMINADE	Christian	KONDRYSZYN	Serge	ROBERT	Anne-Marie
CANAL	Blandine	LABATUT	David	ROQUES	Gérard
CASSAN	Jean-Clément	LAFON	Claude	ROUGE	Cédric
CASTAGNÉ	Didier	LATCHE	Catherine	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CAZELLES	Jean-Pierre	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	ROUVILLAIN	Thierry
CAZENEUVE	Serge	MENGAUD	Marc	RUFFAT	Daniel
CESSÉS	Evelyne	MERCIER	Christian	SIORAT	Florence
CROUX	Christian	METIFEU	Marc	TISSANDIER	Thierry
DABAN	Evelyne	MIR	Virginie	TOUJA	Michel
DATCHARRY	Didier	MOUYSSSET	Maryse	VERCRUYSSSE	Sandrine
De LAPLGNOLLE	Axel	OBIS	Eliane	ZANATTA	Rémy
FEDOU	Nicolas	PEDRERO	Roger		

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	Représente M. MILLES Rémi
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent
MARCHAND	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
SERRES	Yvette	Représente M. MILHES Marius

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAUTRE	Eva
AVERSENG	Pierre	De La PANOUSE	Geoffroy	NAVARRO	Karine
BARJOU	Bernard	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PALLEJA	Patrick
BENETTI	Mireille	ESCRICH-FONS	Esther	PIC-NARDESE	Lina
BIGNON	Christine	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BREIL	Christophe	IZARD	Christian	REUSSER	Isabelle
CALMEIN	François	MILHES	Marius	RIAL	Guilhem
CALMETTES	Francis	MILLES	Rémi	ROS-NONO	Francette
CASES	Françoise	MIQUEL	Laurent	STEIMER	John
CLARET	Jean-Jacques	MOUYON	Bruno	VIVIES	Sylvie

Pouvoirs

ADROIT	Sophie	Procuration à M. HEBRARD Gilbert
BENETTI	Mireille	Procuration à Mme VERCRUYSSSE Sandrine
BIGNON	Christine	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
CASES	Françoise	Procuration à M. KONDRYSZYN Serge
DAYMIER	Marie-Gabrielle	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
MOUYON	Bruno	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
NAUTRE	Eva	Procuration à Mme GLEYES Lison
PIC-NARDESE	Lina	Procuration à Mme MAZAS-CANDEIL Alexandra
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David
STEIMER	John	Procuration à Mme LATCHE Catherine
VIVIES	Sylvie	Procuration à Mme CESSÉS Evelyne

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 28

Nombre de membres titulaires présents : 53

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 6

Nombre de membres ayant une procuration : 12

Secrétaire de Séance : Monsieur BOMBAIL Jean-Pierre

Nombre de votants : 71

Envoyé en préfecture le 27/09/2021

Reçu en préfecture le 27/09/2021

Affiché le 28/09/2021

SLO

ID : 031-200071298-20210921-DL2021_171-DE

Monsieur Le Président rappelle à l'assemblée la délibération DL2018_211 relative à l'institution de la Redevance Spéciale ;

Le Président de la communauté de communes expose les dispositions du 2 bis du III de l'article 1521 du code général des impôts permettant au conseil communautaire d'exonérer les locaux dont disposent les personnes assujetties à la redevance spéciale prévue à l'article L. 2333-78 du code général des collectivités territoriales.

Le Président communique à l'administration fiscale, avant le 1er janvier de l'année d'imposition, la liste des locaux concernés.

Il est opportun d'exonérer de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, les professionnels assujettis à la redevance dont la liste sera transmise aux services de la DGFIP avant le 1er janvier de l'année d'imposition.

L'exonération de TEOM pour ces gros producteurs de déchets est justifiée du fait que le calcul de la redevance spéciale qui leur sera appliquée tient compte du litrage total de leur production de déchets sur l'année concernée.

Dans la mesure où la Communauté de Communes des Terres du Lauragais prend cette délibération, les anciennes délibérations d'exonération deviennent caduques.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide avec 1 abstention, 70 votes pour:

- **D'EXONERER** les locaux dont disposent les personnes assujetties à la redevance spéciale prévue à l'article L.2333-78 du code général des collectivités territoriales.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N° DL2021_172

Objet : Redevance spéciale - Tarifs et modalités d'application à compter de l'année 2022

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du 14 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Nicolas	PEIRO	Marielle
BARTHES	Serge	FIGNES	Jean-Claude	PERA	Annie
BODIN	Pierre	GLEYSES	Lison	PORTET	Christian
BOMBAIL	Jean-Pierre	GUERRA	Oliver	POUS	Thierry
BOURGAREL	Roger	HAYBRARD-DANIELI	Isabelle	RAMADE	Jean-Jacques
BRESSOLLES	Pierre	HEBRARD	Gilbert	RANC	Florence
CAMINADE	Christian	KONDRYSZYN	Serge	ROBERT	Anne-Marie
CANAL	Blandine	LABATUT	David	ROQUES	Gérard
CASSAN	Jean-Clément	LAFON	Claude	ROUGÉ	Cédric
CASTAGNÉ	Didier	LATCHE	Catherine	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CAZELLES	Jean-Pierre	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	ROUVILLAIN	Thierry
CAZENEUVE	Serge	MENGAUD	Marc	RUFFAT	Daniel
CESSÉS	Evelyne	MERCIER	Christian	SIORAT	Florence
CROUX	Christian	METIFEU	Marc	TISSANDIER	Thierry
DABAN	Evelyne	MIR	Virginie	TOUJA	Michel
DATCHARRY	Didier	MOUYSSSET	Maryse	VERCRUYSSSE	Sandrine
De LAPLGNOLLE	Axel	OBIS	Eliane	ZANATTA	Rémy
FEDOU	Nicolas	PEDRERO	Roger		

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	Représente M. MILLES Rémi
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent
MARCHAND	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
SERRES	Yvette	Représente M. MILHES Marius

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAUTRE	Eva
AVERSENG	Pierre	De La PANOUSE	Geoffroy	NAVARRO	Karine
BARJOU	Bernard	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PALLEJA	Patrick
BENETTI	Mireille	ESCRICH-FONS	Esther	PIC-NARDESE	Lina
BIGNON	Christine	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BREIL	Christophe	IZARD	Christian	REUSSER	Isabelle
CALMEIN	François	MILHES	Marius	RIAL	Guilhem
CALMETTES	Francis	MILLES	Rémi	ROS-NONO	Francette
CASES	Françoise	MIQUEL	Laurent	STEIMER	John
CLARET	Jean-Jacques	MOUYON	Bruno	VIVIES	Sylvie

Pouvoirs

ADROIT	Sophie	Procuration à M. HEBRARD Gilbert
BENETTI	Mireille	Procuration à Mme VERCRUYSSSE Sandrine
BIGNON	Christine	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
CASES	Françoise	Procuration à M. KONDRYSZYN Serge
DAYMIER	Marie-Gabrielle	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
MOUYON	Bruno	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
NAUTRE	Eva	Procuration à Mme GLEYSSES Lison
PIC-NARDESE	Lina	Procuration à Mme MAZAS-CANDEIL Alexandra
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David
STEIMER	John	Procuration à Mme LATCHE Catherine
VIVIES	Sylvie	Procuration à Mme CESSÉS Evelyne

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 28

Nombre de membres titulaires présents : 53

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 6

Nombre de membres ayant une procuration : 12

Secrétaire de Séance : Monsieur BOMBAIL Jean-Pierre

Nombre de votants : 71

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée l'instauration de la Redevance spéciale pour la collecte des déchets produits par les artisans, entreprises, commerçants, professions libérales, associations et services publics par délibération n° 2018-211 du 24 septembre 2018.

Suite aux propositions de la commission environnement et finances du 7 septembre 2021 et de la commission finances en date du 20 septembre, Il propose de fixer le montant de la Redevance Spéciale envers les Gros Producteurs pour l'année 2022 comme suit :

- 30€ /m3 pour les ordures ménagères résiduelles des professionnels (OMR)
- 2€/m3 pour les déchets d'emballages éligibles à la collecte des déchets ménagers recyclés (DMR)
- Montant minimum de la redevance spéciale : 250€/an
- Facturation de cette redevance au semestre.

Il précise que, seront considérés comme gros producteurs les professionnels produisant plus de 1 000 litres de déchets par semaine en deçà de ce seuil, les professionnels seront à la TEOM.

Cependant s'ils estiment être lésés par ce système ils pourront faire une demande officielle de passer en redevance spéciale en année N-1 pour une application en année N.

Monsieur le Président donne lecture du premier contrat type d'un an qui sera signé avec les gros producteurs identifiés et demande à l'assemblée de se prononcer sur :

- Les tarifs et modalités de facturation de la Redevance Spéciale pour l'année 2022
- La mise en place d'une facturation minimum aux professionnels de 250€ par an.
- Le projet de contrat à passer avec les gros producteurs

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide avec 1 abstention, 70 votes pour:

- **D'APPROUVER** les tarifs de la Redevance Spéciale envers les Gros Producteurs pour l'année 2022 comme suit :
 - 30€/m3 pour les ordures ménagères résiduelles des professionnels ;
 - 2€/m3 pour les déchets d'emballages éligibles à la collecte sélective ;
 - 250€/an montant fixé pour la redevance spéciale minimum ;
 - La facturation de cette redevance s'effectuera au semestre.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes le contrat type avec les gros producteurs.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente au trésorier payeur.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N°DL2021_173

Objet : Soutien aux établissements demandeurs touchés par la crise en 2020 - Annulation de titres 2020

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du 14 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Nicolas	PEIRO	Marielle
BARTHES	Serge	FIGNES	Jean-Claude	PERA	Annie
BODIN	Pierre	GLEYES	Lison	PORTET	Christian
BOMBAIL	Jean-Pierre	GUERRA	Oliver	POUS	Thierry
BOURGAREL	Roger	HAYBRARD-DANIELI	Isabelle	RAMADE	Jean-Jacques
BRESSOLLES	Pierre	HEBRARD	Gilbert	RANC	Florence
CAMINADE	Christian	KONDRYSZYN	Serge	ROBERT	Anne-Marie
CANAL	Blandine	LABATUT	David	ROQUES	Gérard
CASSAN	Jean-Clément	LAFON	Claude	ROUGÉ	Cédric
CASTAGNE	Didier	LATCHE	Catherine	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CAZELLES	Jean-Pierre	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	ROUVILLAIN	Thierry
CAZENEUVE	Serge	MENGAUD	Marc	RUFFAT	Daniel
CESSSES	Evelyne	MERCIER	Christian	SIORAT	Florence
CROUX	Christian	METIFEU	Marc	TISSANDIER	Thierry
DABAN	Evelyne	MIR	Virginie	TOUJA	Michel
DATCHARRY	Didier	MOUYSET	Maryse	VERCRUYSSSE	Sandrine
De LAPLGNOLLE	Axel	OBIS	Eliane	ZANATTA	Rémy
FEDOU	Nicolas	PEDRERO	Roger		

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	Représente M. MILLES Rémi
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent
MARCHAND	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
SERRES	Yvette	Représente M. MILHES Marius

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAUTRE	Eva
AVERSENG	Pierre	De La PANOUSE	Geoffroy	NAVARRO	Karine
BARJOU	Bernard	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PALLEJA	Patrick
BENETTI	Mireille	ESCRICH-FONS	Esther	PIC-NARDESE	Lina
BIGNON	Christine	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BREIL	Christophe	IZARD	Christian	REUSSER	Isabelle
CALMEIN	François	MILHES	Marius	RIAL	Guilhem
CALMETTES	Francis	MILLES	Rémi	ROS-NONO	Francette
CASES	Françoise	MIQUEL	Laurent	STEIMER	John
CLARET	Jean-Jacques	MOUYON	Bruno	VIVIES	Sylvie

Pouvoirs

ADROIT	Sophie	Procuration à M. HEBRARD Gilbert
BENETTI	Mireille	Procuration à Mme VERCRUYSSSE Sandrine
BIGNON	Christine	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
CASES	Françoise	Procuration à M. KONDRYSZYN Serge
DAYMIER	Marie-Gabrielle	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
MOUYON	Bruno	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
NAUTRE	Eva	Procuration à Mme GLEYES Lison
PIC-NARDESE	Lina	Procuration à Mme MAZAS-CANDEIL Alexandra
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David
STEIMER	John	Procuration à Mme LATCHE Catherine
VIVIES	Sylvie	Procuration à Mme CESSSES Evelyne

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 28

Nombre de membres titulaires présents : 53

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 6

Nombre de membres ayant une procuration : 12

Secrétaire de Séance : Monsieur BOMBAIL Jean-Pierre

Nombre de votants : 71

Monsieur le Président indique qu'il a été sollicité par trois établissements ayant été impactés par la crise sanitaire lors de la première période de confinement afin d'annuler les titres émis en 2020 concernant la redevance spéciale.

Ces établissements ont été reçus par les vice-présidents en charge de l'environnement et des finances.

Suite à la production de justificatifs de l'arrêt d'activité, il est proposé de réduire les titres de recettes émis en 2020 auprès de ces trois établissements au « *pro rata temporis* » en prenant en compte la période de fermeture imposée et sans aller sous le seuil de la RS Mini. *(Conformément aux propositions de la commission finances et environnement du 7 septembre)*

Le montant total de l'annulation est de 5 657.85€ et concerne les établissements suivants :
LA DINEE RESTAURANT - 31290 AVIGNONET LAURAGAIS : 4 032.60€ de déduction
AUBERGE DU PASTEL - 31560 NAILLOUX : 1 217.92€ de déduction
Au GRAND REGAL - 31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS : 407.33€

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide avec 1 abstention, 70 votes pour:

- **D'APPROUVER** la réduction de titre réalisé sur l'exercice 2020 pour les trois établissements concernés ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente au trésorier payeur.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N° DL2021_174

Objet : Décision modificative N° 8 - Budget général - Comptabilisation du remboursement de l'assurance du vol de matériel à Caraman et renouvellement de matériel en section d'investissement

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du 14 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Nicolas	PEIRO	Marielle
BARTHES	Serge	FIGNES	Jean-Claude	PERA	Annie
BODIN	Pierre	GLEYES	Lison	PORTET	Christian
BOMBAIL	Jean-Pierre	GUERRA	Oliver	POUS	Thierry
BOURGAREL	Roger	HAYBRARD-DANIELI	Isabelle	RAMADE	Jean-Jacques
BRESSOLLES	Pierre	HEBRARD	Gilbert	RANC	Florence
CAMINADE	Christian	KONDRYSZYN	Serge	ROBERT	Anne-Marie
CANAL	Blandine	LABATUT	David	ROQUES	Gérard
CASSAN	Jean-Clément	LAFON	Claude	ROUGÉ	Cédric
CASTAGNÉ	Didier	LATCHE	Catherine	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CAZELLES	Jean-Pierre	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	ROUVILLAIN	Thierry
CAZENEUVE	Serge	MENGAUD	Marc	RUFFAT	Daniel
CESSSES	Evelyne	MERCIER	Christian	SIORAT	Florence
CROUX	Christian	METIFEU	Marc	TISSANDIER	Thierry
DABAN	Evelyne	MIR	Virginie	TOUJA	Michel
DATCHARRY	Didier	MOUYSET	Maryse	VERCRUYSSSE	Sandrine
De LAPLGNOLLE	Axel	OBIS	Eliane	ZANATTA	Rémy
FEDOU	Nicolas	PEDRERO	Roger		

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	Représente M. MILLES Rémi
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent
MARCHAND	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
SERRES	Yvette	Représente M. MILHES Marius

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAUTRE	Eva
AVERSENG	Pierre	De La PANOUSE	Geoffroy	NAVARRO	Karine
BARJOU	Bernard	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PALLEJA	Patrick
BENETTI	Mireille	ESCRICH-FONS	Esther	PIC-NARDESE	Lina
BIGNON	Christine	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BREIL	Christophe	IZARD	Christian	REUSSER	Isabelle
CALMEIN	François	MILHES	Marius	RIAL	Guilhem
CALMETTES	Francis	MILLES	Rémi	ROS-NONO	Francette
CASES	Françoise	MIQUEL	Laurent	STEIMER	John
CLARET	Jean-Jacques	MOUYON	Bruno	VIVIES	Sylvie

Pouvoirs

ADROIT	Sophie	Procuration à M. HEBRARD Gilbert
BENETTI	Mireille	Procuration à Mme VERCRUYSSSE Sandrine
BIGNON	Christine	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
CASES	Françoise	Procuration à M. KONDRYSZYN Serge
DAYMIER	Marie-Gabrielle	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
MOUYON	Bruno	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
NAUTRE	Eva	Procuration à Mme GLEYES Lison
PIC-NARDESE	Lina	Procuration à Mme MAZAS-CANDEIL Alexandra
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David
STEIMER	John	Procuration à Mme LATCHE Catherine
VIVIES	Sylvie	Procuration à Mme CESSSES Evelyne

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 28

Nombre de membres titulaires présents : 53

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 6

Nombre de membres ayant une procuration : 12

Secrétaire de Séance : Monsieur BOMBAIL Jean-Pierre

Nombre de votants : 71

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée le vol en date du 20 mai 2021 sur le site de Caraman concernant des outillages et du matériel technique destiné aux espaces verts.

La valeur du remboursement a été estimée à 5.815,62 €.

Le chèque de Groupama ayant été perçu, il convient de constater cette recette nouvelle afin de pouvoir opérer un virement à la section d'Investissement pour pouvoir renouveler une partie du matériel manquant, le tout comme retracé ci-dessous :

FONCTIONNEMENT / INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (chap,) - Opération	Montant TTC	Article (chap,) - Opération	Montant
023 - Virement à la section d'Investissement	5.815,62 €	7718 - (77) Autres produits exceptionnels	5.815,62 €
TOTAL Section Fonctionnement	5.815,62 €	TOTAL Section Fonctionnement	5.815,62 €
2158 EV - (21) Matériel et outillage technique	5.815,62 €	021 - Virement de la section de Fonctionnement	5.815,62 €
TOTAL Section Investissement	5.815,62 €	TOTAL Section Investissement	5.815,62 €

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- D'APPROUVER la décision modificative N°8 sur le Budget Général.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente au trésorier payeur.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président,
PORTET Christian

Délibération N° DL2021_175

Objet : Décision modificative N°9 - Budget général - Dépenses informatique en nuage - complément

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du 14 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Nicolas	PEIRO	Marielle
BARTHES	Serge	FIGNES	Jean-Claude	PERA	Annie
BODIN	Pierre	GLEYES	Lison	PORTET	Christian
BOMBAIL	Jean-Pierre	GUERRA	Oliver	POUS	Thierry
BOURGAREL	Roger	HAYBRARD-DANIELI	Isabelle	RAMADE	Jean-Jacques
BRESSOLLES	Pierre	HEBRARD	Gilbert	RANC	Florence
CAMINADE	Christian	KONDRYSZYN	Serge	ROBERT	Anne-Marie
CANAL	Blandine	LABATUT	David	ROQUES	Gérard
CASSAN	Jean-Clément	LAFON	Claude	ROUGÉ	Cédric
CASTAGNÉ	Didier	LATCHE	Catherine	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CAZELLES	Jean-Pierre	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	ROUVILLAIN	Thierry
CAZENEUVE	Serge	MENGAUD	Marc	RUFFAT	Daniel
CESSÉS	Evelyne	MERCIER	Christian	SIORAT	Florence
CROUX	Christian	METIFEU	Marc	TISSANDIER	Thierry
DABAN	Evelyne	MIR	Virginie	TOUJA	Michel
DATCHARRY	Didier	MOUYSSSET	Maryse	VERCRUYSSSE	Sandrine
De LAPLGNOLLE	Axel	OBIS	Eliane	ZANATTA	Rémy
FEDOU	Nicolas	PEDRERO	Roger		

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	Représente M. MILLES Rémi
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent
MARCHAND	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
SERRES	Yvette	Représente M. MILHES Marius

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAUTRE	Eva
AVERSENG	Pierre	De La PANOUSE	Geoffroy	NAVARRO	Karine
BARJOU	Bernard	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PALLEJA	Patrick
BENETTI	Mireille	ESCRICH-FONS	Esther	PIC-NARDESE	Lina
BIGNON	Christine	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BREIL	Christophe	IZARD	Christian	REUSSER	Isabelle
CALMEIN	François	MILHES	Marius	RIAL	Guilhem
CALMETTES	Francis	MILLES	Rémi	ROS-NONO	Francette
CASES	Françoise	MIQUEL	Laurent	STEIMER	John
CLARET	Jean-Jacques	MOUYON	Bruno	VIVIES	Sylvie

Pouvoirs

ADROIT	Sophie	Procuration à M. HEBRARD Gilbert
BENETTI	Mireille	Procuration à Mme VERCRUYSSSE Sandrine
BIGNON	Christine	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
CASES	Françoise	Procuration à M. KONDRYSZYN Serge
DAYMIER	Marie-Gabrielle	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
MOUYON	Bruno	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
NAUTRE	Eva	Procuration à Mme GLEYES Lison
PIC-NARDESE	Lina	Procuration à Mme MAZAS-CANDEIL Alexandra
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David
STEIMER	John	Procuration à Mme LATCHE Catherine
VIVIES	Sylvie	Procuration à Mme CESSÉS Evelyne

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 28

Nombre de membres titulaires présents : 53

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 6

Nombre de membres ayant une procuration : 12

Secrétaire de Séance : Monsieur BOMBAIL Jean-Pierre

Nombre de votants : 71

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la DM n° 4 votée le 15 juin dernier concernant les dépenses liées à l'informatique « en nuage » devant être imputées sur le chapitre 65 afin de bénéficier du FCTVA.

De nouvelles dépenses ayant été repérées, il convient de les imputer sur ce compte et de comptabiliser les recettes de FCTVA qui en découlent, le tout comme retracé ci-dessous :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (chap,) - Opération	Montant TTC	Article (chap,) - Opération	Montant
611 ADMTDL MTDL - Contrat de prestations de service	-4.981,00 €	744 ADMTDL - FCTVA	977,00 €
6512 ADMTDL - Informatique en nuage	5.958,00 €		
TOTAL	977,00 €	TOTAL	977,00 €

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,
 Ouï l'exposé de Monsieur le Président,
 Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- D'APPROUVER la décision modificative N° 9 sur le Budget Général.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente au trésorier payeur.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Président,
 PORTET Christian**

Délibération N° DL2021_176

Objet : Décision modificative N° 10 - Budget général - Dégâts d'orage juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du 14 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Nicolas	PEIRO	Marielle
BARTHES	Serge	FIGNES	Jean-Claude	PERA	Annie
BODIN	Pierre	GLEYES	Lison	PORTET	Christian
BOMBAIL	Jean-Pierre	GUERRA	Oliver	POUS	Thierry
BOURGAREL	Roger	HAYBRARD-DANIELI	Isabelle	RAMADE	Jean-Jacques
BRESSOLLES	Pierre	HEBRARD	Gilbert	RANC	Florence
CAMINADE	Christian	KONDRYSZYN	Serge	ROBERT	Anne-Marie
CANAL	Blandine	LABATUT	David	ROQUES	Gérard
CASSAN	Jean-Clément	LAFON	Claude	ROUGÉ	Cédric
CASTAGNÉ	Didier	LATCHE	Catherine	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CAZELLES	Jean-Pierre	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	ROUVILLAIN	Thierry
CAZENEUVE	Serge	MENGAUD	Marc	RUFFAT	Daniel
CESSÉS	Evelyne	MERCIER	Christian	SIORAT	Florence
CROUX	Christian	METIFEU	Marc	TISSANDIER	Thierry
DABAN	Evelyne	MIR	Virginie	TOUJA	Michel
DATCHARRY	Didier	MOUYSET	Maryse	VERCRUYSSÉ	Sandrine
De LAPLGNOLLE	Axel	OBIS	Eliane	ZANATTA	Rémy
FEDOU	Nicolas	PEDRERO	Roger		

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	Représente M. MILLES Rémi
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent
MARCHAND	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
SERRES	Yvette	Représente M. MILHES Marius

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAUTRE	Eva
AVERSENG	Pierre	De La PANOUSE	Geoffroy	NAVARRO	Karine
BARJOU	Bernard	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PALLEJA	Patrick
BENETTI	Mireille	ESCRICH-FONS	Esther	PIC-NARDESE	Lina
BIGNON	Christine	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BREIL	Christophe	IZARD	Christian	REUSSER	Isabelle
CALMEIN	François	MILHES	Marius	RIAL	Guilhem
CALMETTES	Francis	MILLES	Rémi	ROS-NONO	Francette
CASES	Françoise	MIQUEL	Laurent	STEIMER	John
CLARET	Jean-Jacques	MOUYON	Bruno	VIVIES	Sylvie

Pouvoirs

ADROIT	Sophie	Procuration à M. HEBRARD Gilbert
BENETTI	Mireille	Procuration à Mme VERCROYSSÉ Sandrine
BIGNON	Christine	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
CASES	Françoise	Procuration à M. KONDRYSZYN Serge
DAYMIER	Marie-Gabrielle	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
MOUYON	Bruno	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
NAUTRE	Eva	Procuration à Mme GLEYES Lison
PIC-NARDESE	Lina	Procuration à Mme MAZAS-CANDEIL Alexandra
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David
STEIMER	John	Procuration à Mme LATCHE Catherine
VIVIES	Sylvie	Procuration à Mme CESSÉS Evelyne

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 28

Nombre de membres titulaires présents : 53

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 6

Nombre de membres ayant une procuration : 12

Secrétaire de Séance : Monsieur BOMBAIL Jean-Pierre

Nombre de votants : 71

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la délibération n° 2021_155 du 13 juillet constatant des dégâts d'intempérie sur voirie communales ayant eu lieu en juin dernier.

Etant donné que le montant inscrit au budget 2021 sur l'imputation budgétaire correspondante est de 40.000 € TTC et que le montant estimatif des travaux étant de 68.389 € HT soit 82.066,80 € TTC, il est nécessaire d'abonder cette ligne budgétaire de 42.066,80 € TTC en dépenses. Il convient néanmoins de constater les recettes supplémentaires afférentes d'un montant total de 34.986 €. Il reste donc un solde de dépenses de 7.080,80 € à prendre sur le service Voirie Epaveuse, le tout comme retracé ci-dessous :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (chap,) - Opération	Montant TTC	Article (chap,) - Opération	Montant
615231 V DO - Travaux entretien sur voirie	42.066,80 €	7473 V DO - Participation du département	21.115,00 €
615231 V EP - Travaux entretien sur voirie	-7.080,80€	744 V DO - FCTVA	6.900,00 €
		74741 V DO - Participation communales	6.971,00 €
TOTAL	34.986,00 €	TOTAL	34.986,00 €

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- D'APPROUVER la décision modificative N° 10 sur le Budget Général.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente au trésorier payeur.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président,
PORTET Christian

Délibération N° DL2021_177

Objet : Décision modificative N° 11 - Budget général - Indemnité de remboursement anticipé - SFIL

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du 14 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Nicolas	PEIRO	Marielle
BARTHES	Serge	FIGNES	Jean-Claude	PERA	Annie
BODIN	Pierre	GLEYES	Lison	PORTET	Christian
BOMBAIL	Jean-Pierre	GUERRA	Oliver	POUS	Thierry
BOURGAREL	Roger	HAYBRARD-DANIELI	Isabelle	RAMADE	Jean-Jacques
BRESSOLLES	Pierre	HEBRARD	Gilbert	RANC	Florence
CAMINADE	Christian	KONDRYSZYN	Serge	ROBERT	Anne-Marie
CANAL	Blandine	LABATUT	David	ROQUES	Gérard
CASSAN	Jean-Clément	LAFON	Claude	ROUGÉ	Cédric
CASTAGNÉ	Didier	LATCHE	Catherine	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CAZELLES	Jean-Pierre	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	ROUVILLAIN	Thierry
CAZENEUVE	Serge	MENGAUD	Marc	RUFFAT	Daniel
CESSÉS	Evelyne	MERCIER	Christian	SIORAT	Florence
CROUX	Christian	METIFEU	Marc	TISSANDIER	Thierry
DABAN	Evelyne	MIR	Virginie	TOUJA	Michel
DATCHARRY	Didier	MOUYSET	Maryse	VERCRUYSSÉ	Sandrine
De LAPLGNOLLE	Axel	OBIS	Eliane	ZANATTA	Rémy
FEDOU	Nicolas	PEDRERO	Roger		

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	Représente M. MILLES Rémi
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent
MARCHAND	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
SERRES	Yvette	Représente M. MILHES Marius

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAUTRE	Eva
AVERSENG	Pierre	De La PANOUSE	Geoffroy	NAVARRO	Karine
BARJOU	Bernard	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PALLEJA	Patrick
BENETTI	Mireille	ESCRICH-FONS	Esther	PIC-NARDESE	Lina
BIGNON	Christine	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BREIL	Christophe	IZARD	Christian	REUSSER	Isabelle
CALMEIN	François	MILHES	Marius	RIAL	Guilhem
CALMETTES	Francis	MILLES	Rémi	ROS-NONO	Francette
CASES	Françoise	MIQUEL	Laurent	STEIMER	John
CLARET	Jean-Jacques	MOUYON	Bruno	VIVIES	Sylvie

Pouvoirs

ADROIT	Sophie	Procuration à M. HEBRARD Gilbert
BENETTI	Mireille	Procuration à Mme VERCRUYSSÉ Sandrine
BIGNON	Christine	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
CASES	Françoise	Procuration à M. KONDRYSZYN Serge
DAYMIER	Marie-Gabrielle	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
MOUYON	Bruno	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
NAUTRE	Eva	Procuration à Mme GLEYES Lison
PIC-NARDESE	Lina	Procuration à Mme MAZAS-CANDEIL Alexandra
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David
STEIMER	John	Procuration à Mme LATCHE Catherine
VIVIES	Sylvie	Procuration à Mme CESSÉS Evelyne

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 28

Nombre de membres titulaires présents : 53

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 6

Nombre de membres ayant une procuration : 12

Secrétaire de Séance : Monsieur BOMBAIL Jean-Pierre

Nombre de votants : 71

Monsieur le Président, informe le conseil communautaire que suite à la proposition de refinancement de trois emprunts de l'établissement gestionnaire de la Caisse Française de Financement Local validé précédemment, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit sur le chapitre 66 afin de régler le montant de l'indemnité de remboursement anticipé de 70 000€, les crédits nécessaires seront déduits du chapitre dépenses imprévues comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Article (fonction,axes)-chap.	Montant TTC	Article (fonction,axes)-chap.	Montant TTC
6688 (02, ADMTDL) - chap 66	70 000,00 €		
022 (02, ADMTDL) - chap 022	- 70 000,00 €		
Total Dépenses	- €	Total Recettes	- €

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,
Oui l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- **D'APPROUVER** la décision modificative N° 11 sur le Budget Général.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente au trésorier payeur.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président,
PORTET Christian

Délibération N°DL2021_178

Objet : Plan de financement de la réfection du pont de Cornus situé à Aignes suite à son effondrement

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du 14 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Nicolas	PEIRO	Mariette
BARTHES	Serge	FIGNES	Jean-Claude	PERA	Annie
BODIN	Pierre	GLEYES	Lison	PORTET	Christian
BOMBAIL	Jean-Pierre	GUERRA	Oliver	POUS	Thierry
BOURGAREL	Roger	HAYBRARD-DANIELI	Isabelle	RAMADE	Jean-Jacques
BRESSOLLES	Pierre	HEBRARD	Gilbert	RANC	Florence
CAMINADE	Christian	KONDRYSZYN	Serge	ROBERT	Anne-Marie
CANAL	Blandine	LABATUT	David	ROQUES	Gérard
CASSAN	Jean-Clément	LAFON	Claude	ROUGÉ	Cédric
CASTAGNÉ	Didier	LATCHE	Catherine	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CAZELLES	Jean-Pierre	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	ROUVILLAIN	Thierry
CAZENEUVE	Serge	MENGAUD	Marc	RUFFAT	Daniel
CESSSES	Evelyne	MERCIER	Christian	SIORAT	Florence
CROUX	Christian	METIFEU	Marc	TISSANDIER	Thierry
DABAN	Evelyne	MIR	Virginie	TOUJA	Michel
DATCHARRY	Didier	MOUYSET	Maryse	VERCRUYSE	Sandrine
De LAPLGNOLLE	Axel	OBIS	Eliane	ZANATTA	Rémy
FEDOU	Nicolas	PEDRERO	Roger		

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	Représente M. MILLES Rémi
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent
MARCHAND	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
SERRES	Yvette	Représente M. MILHES Marius

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAUTRE	Eva
AVERSENG	Pierre	De La PANOUSE	Geoffroy	NAVARRO	Karine
BARJOU	Bernard	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PALLEJA	Patrick
BENETTI	Mireille	ESCRICH-FONS	Esther	PIC-NARDESE	Lina
BIGNON	Christine	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BREIL	Christophe	IZARD	Christian	REUSSER	Isabelle
CALMEIN	François	MILHES	Marius	RIAL	Guilhem
CALMETTES	François	MILLES	Rémi	ROS-NONO	Francette
CASES	Françoise	MIQUEL	Laurent	STEIMER	John
CLARET	Jean-Jacques	MOUYON	Bruno	VIVIES	Sylvie

Pouvoirs

ADROIT	Sophie	Procuration à M. HEBRARD Gilbert
BENETTI	Mireille	Procuration à Mme VERCRUYSE Sandrine
BIGNON	Christine	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
CASES	Françoise	Procuration à M. KONDRYSZYN Serge
DAYMIER	Marie-Gabrielle	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
MOUYON	Bruno	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
NAUTRE	Eva	Procuration à Mme GLEYES Lison
PIC-NARDESE	Lina	Procuration à Mme MAZAS-CANDEIL Alexandra
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David
STEIMER	John	Procuration à Mme LATCHE Catherine
VIVIES	Sylvie	Procuration à Mme CESSSES Evelyne

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 28

Nombre de membres titulaires présents : 53

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 6

Nombre de membres ayant une procuration : 12

Secrétaire de Séance : Monsieur BOMBAIL Jean-Pierre

Nombre de votants : 71

Monsieur le président informe les membres du conseil communautaire de l'effondrement du pont de Cornus situé à Aignes (RD25 route du cimetière) en date du 10 août 2021 et des actions mises en œuvre pour sécuriser le secteur et réaliser les diagnostics nécessaires.

Avec le soutien du CD31, le diagnostic a été réalisé et un devis proposé par l'entreprise mandataire du CD31.

Monsieur le Président présente le projet de travaux de réfection du pont et présente le coût global prévisionnel. Il précise qu'il convient de solliciter les aides du Conseil Départemental, et un fond de concours de la commune comme présenté dans le tableau ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES		
		Aide du conseil départemental		Part restant à charge HT (20%)
Communes	Estimation des travaux HT	% subvention	Montant subvention de	
AIGNES	37 458,68€	80%	29 966,94€	7491,74€

Monsieur Le président propose, compte tenu de la teneur des travaux, que la commune de Aignes participe à hauteur de 50% du restant à charge pour la communauté de communes après subvention du département, sous forme de fonds de concours : Soit un montant de participation de la commune de **3745,87€**.

Monsieur le Président rappelle à ce sujet, la règle à respecter pour les fonds de concours (art. L 5214-16V du CGCT) :

« Le bénéficiaire du fonds de concours, en l'espèce la communauté de communes, doit assurer une part du financement au moins égale au montant des fonds de concours alloués par ses communes membres ».

Monsieur le Président rappelle également que les crédits seront inscrits au BP 2021, *en section de Fonctionnement, à l'article 65548 et la participation des communes sera imputée à l'article 74741.*

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- D'**ACCEPTER** les montants dans le cadre de la prise en charge des travaux liés à la réfection du pont de cornus situé à Aignes, comme détaillé ci-dessus.
- D'**AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne précisant les modalités de financement de l'opération.
- De **METTRE** en place un fonds de concours pour la commune de Aignes en vue de participer, à hauteur du reste à charge.
- D'**ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président,
PORTET Christian

Délibération N°DL2021_179

Objet : Admission de créance en « créances éteintes »

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du 14 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Nicolas	PEIRO	Marielle
BARTHES	Serge	FIGNES	Jean-Claude	PERA	Annie
BODIN	Pierre	GLEYES	Lison	PORTET	Christian
BOMBAIL	Jean-Pierre	GUERRA	Oliver	POUS	Thierry
BOURGAREL	Roger	HAYBRARD-DANIELI	Isabelle	RAMADE	Jean-Jacques
BRESSOLLES	Pierre	HEBRARD	Gilbert	RANC	Florence
CAMINADE	Christian	KONDRYSZYN	Serge	ROBERT	Anne-Marie
CANAL	Blandine	LABATUT	David	ROQUES	Gérard
CASSAN	Jean-Clément	LAFON	Claude	ROUGÉ	Cédric
CASTAGNÉ	Didier	LATCHE	Catherine	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CAZELLES	Jean-Pierre	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	ROUVILLAIN	Thierry
CAZENEUVE	Serge	MENGAUD	Marc	RUFFAT	Daniel
CESSSES	Evelyne	MERCIER	Christian	SIORAT	Florence
CROUX	Christian	METIFEU	Marc	TISSANDIER	Thierry
DABAN	Evelyne	MIR	Virginie	TOUJA	Michel
DATCHARRY	Didier	MOUYSET	Maryse	VERCRUYSSSE	Sandrine
De LAPLGNOLLE	Axel	OBIS	Eliane	ZANATTA	Rémy
FEDOU	Nicolas	PEDRERO	Roger		

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	Représente M. MILLES Rémi
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICHE-FONS Esther
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent
MARCHAND	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
SERRES	Yvette	Représente M. MILHES Marius

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAUTRE	Eva
AVERSENG	Pierre	De La PANOUSE	Geoffroy	NAVARRO	Karine
BARJOU	Bernard	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PALLEJA	Patrick
BENETTI	Mireille	ESCRICHE-FONS	Esther	PIC-NARDESE	Lina
BIGNON	Christine	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BREIL	Christophe	IZARD	Christian	REUSSER	Isabelle
CALMEIN	François	MILHES	Marius	RIAL	Guilhem
CALMETTES	Francis	MILLES	Rémi	ROS-NONO	Francette
CASES	Françoise	MIQUEL	Laurent	STEIMER	John
CLARET	Jean-Jacques	MOUYON	Bruno	VIVIES	Sylvie

Pouvoirs

ADROIT	Sophie	Procuration à M. HEBRARD Gilbert
BENETTI	Mireille	Procuration à Mme VERCRUYSSSE Sandrine
BIGNON	Christine	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
CASES	Françoise	Procuration à M. KONDRYSZYN Serge
DAYMIER	Marie-Gabrielle	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
MOUYON	Bruno	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
NAUTRE	Eva	Procuration à Mme GLEYES Lison
PIC-NARDESE	Lina	Procuration à Mme MAZAS-CANDEIL Alexandra
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David
STEIMER	John	Procuration à Mme LATCHE Catherine
VIVIES	Sylvie	Procuration à Mme CESSSES Evelyne

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 28

Nombre de membres titulaires présents : 53

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 6

Nombre de membres ayant une procuration : 12

Secrétaire de Séance : Monsieur BOMBAIL Jean-Pierre

Nombre de votants : 71

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que le Trésorier Payeur propose d'admettre en créance éteinte un titre de recette REOM concernant l'exercice comptable 2016 du budget OM.

Il est précisé que la créance est éteinte suite au surendettement d'un redevable, déclarés par jugement du tribunal du 24 juin 2021.

Le montant de cette créance à imputer sur l'article 6542 est de 90 €.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:**

- **D'ADMETTRE** en créances éteintes le montant proposé pour un total de 90.00€ sur proposition de Monsieur le Trésorier.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente au trésorier payeur.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N° DL2021_180

Objet : Admission de créance en « créances éteintes »

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du 14 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Nicolas	PEIRO	Marielle
BARTHES	Serge	FIGNES	Jean-Claude	PERA	Annie
BODIN	Pierre	GLEYES	Lison	PORTET	Christian
BOMBAIL	Jean-Pierre	GUERRA	Oliver	POUS	Thierry
BOURGAREL	Roger	HAYBRARD-DANIELI	Isabelle	RAMADE	Jean-Jacques
BRESSOLLES	Pierre	HEBRARD	Gilbert	RANC	Florence
CAMINADE	Christian	KONDRYSZYN	Serge	ROBERT	Anne-Marie
CANAL	Blandine	LABATUT	David	ROQUES	Gérard
CASSAN	Jean-Ciément	LAFON	Claude	ROUGÉ	Cédric
CASTAGNÉ	Didier	LATCHE	Catherine	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CAZELLES	Jean-Pierre	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	ROUVILLAIN	Thierry
CAZENEUVE	Serge	MENGAUD	Marc	RUFFAT	Daniel
CESSÉS	Evelyne	MERCIER	Christian	SIORAT	Florence
CROUX	Christian	METIFEU	Marc	TISSANDIER	Thierry
DABAN	Evelyne	MIR	Virginie	TOUJA	Michel
DATCHARRY	Didier	MOUYSET	Maryse	VERCRUYSE	Sandrine
De LAPLGNOLLE	Axel	OBIS	Eliane	ZANATTA	Rémy
FEDOU	Nicolas	PEDRERO	Roger		

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	Représente M. MILLES Rémi
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent
MARCHAND	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
SERRES	Yvette	Représente M. MILHES Marius

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAUTRE	Eva
AVERSENG	Pierre	De La PANOUSE	Geoffroy	NAVARRO	Karine
BARJOU	Bernard	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PALLEJA	Patrick
BENETTI	Mireille	ESCRICH-FONS	Esther	PIC-NARDESE	Lina
BIGNON	Christine	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BREIL	Christophe	IZARD	Christian	REUSSER	Isabelle
CALMEIN	François	MILHES	Marius	RIAL	Guilhem
CALMETTES	Francis	MILLES	Rémi	ROS-NONO	Francette
CASES	Françoise	MIQUEL	Laurent	STEIMER	John
CLARET	Jean-Jacques	MOUYON	Bruno	VIVIES	Sylvie

Pouvoirs

ADROIT	Sophie	Procuration à M. HEBRARD Gilbert
BENETTI	Mireille	Procuration à Mme VERCROYSE Sandrine
BIGNON	Christine	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
CASES	Françoise	Procuration à M. KONDRYSZYN Serge
DAYMIER	Marie-Gabrielle	Procuration à M. CASSAN Jean-Ciément
MOUYON	Bruno	Procuration à M. CASSAN Jean-Ciément
NAUTRE	Eva	Procuration à Mme GLEYES Lison
PIC-NARDESE	Lina	Procuration à Mme MAZAS-CANDEIL Alexandra
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David
STEIMER	John	Procuration à Mme LATCHE Catherine
VIVIES	Sylvie	Procuration à Mme CESSÉS Evelyne

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 28

Nombre de membres titulaires présents : 53

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 6

Nombre de membres ayant une procuration : 12

Secrétaire de Séance : Monsieur BOMBAIL Jean-Pierre

Nombre de votants : 71

Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le 29/09/2021

S L O

ID : 031-200071298-20210921-DL2021_180-DE

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que le Trésorier Payeur propose d'admettre en créance éteinte 11 titres de recette concernant le même tiers pour les exercices comptables 2019 et 2020 (service Enfance).

Il est précisé que tous les moyens de recouvrement effectués par le Monsieur le Trésorier ont été utilisé, sans succès.

Le montant total de ces créances à imputer sur l'article 6542 est de 175,45 €.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil de Communauté,
Ouï l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:**

- **D'ADMETTRE** en créances éteintes le montant proposé pour un total de 175.45€ sur proposition de Monsieur le Trésorier.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente au trésorier payeur.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N°DL2021_181

Objet : Convention de prestation de services entre la Communauté de Communes des Terres du Lauragais et la Commune de Villefranche de Lauragais

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du 14 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Nicolas	PEIRO	Mariette
BARTHES	Serge	FIGNES	Jean-Claude	PERA	Annie
BODIN	Pierre	GLEYES	Lison	PORTET	Christian
BOMBAIL	Jean-Pierre	GUERRA	Oliver	POUS	Thierry
BOURGAREL	Roger	HAYBRARD-DANIELI	Isabelle	RAMADE	Jean-Jacques
BRESSOLLES	Pierre	HEBRARD	Gilbert	RANC	Florence
CAMINADE	Christian	KONDRYSZYN	Serge	ROBERT	Anne-Marie
CANAL	Blandine	LABATUT	David	ROQUES	Gérard
CASSAN	Jean-Clément	LAFON	Claude	ROUGE	Cédric
CASTAGNÉ	Didier	LATCHE	Catherine	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CAZELLES	Jean-Pierre	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	ROUVILLAIN	Thierry
CAZENEUVE	Serge	MENGAUD	Marc	RUFFAT	Daniel
CESSÉS	Evelyne	MERCIER	Christian	SIORAT	Florence
CROUX	Christian	METIFEU	Marc	TISSANDIER	Thierry
DABAN	Evelyne	MIR	Virginie	TOUJA	Michel
DATCHARRY	Didier	MOUYSSSET	Maryse	VERCRUYSSSE	Sandrine
De LAPLGNOLLE	Axel	OBIS	Eliane	ZANATTA	Rémy
FEDOU	Nicolas	PEDRERO	Roger		

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	Représente M. MILLES Rémi
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent
MARCHAND	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
SERRES	Yvette	Représente M. MILHES Marius

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAUTRE	Eva
AYERSENG	Pierre	De La PANOUSE	Geoffroy	NAVARRO	Karine
BARJOU	Bernard	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PALLEJA	Patrick
BENETTI	Mireille	ESCRICH-FONS	Esther	PIC-NARDESE	Lina
BIGNON	Christine	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BREIL	Christophe	IZARD	Christian	REUSSER	Isabelle
CALMEIN	François	MILHES	Marius	RIAL	Guilhem
CALMETTES	Francis	MILLES	Rémi	ROS-NONO	Francette
CASES	Françoise	MIQUEL	Laurent	STEIMER	John
CLARET	Jean-Jacques	MOUYON	Bruno	VIVIES	Sylvie

Pouvoirs

ADROIT	Sophie	Procuration à M. HEBRARD Gilbert
BENETTI	Mireille	Procuration à Mme VERCRUYSSSE Sandrine
BIGNON	Christine	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
CASES	Françoise	Procuration à M. KONDRYSZYN Serge
DAYMIER	Marie-Gabrielle	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
MOUYON	Bruno	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
NAUTRE	Eva	Procuration à Mme GLEYES Lison
PIC-NARDESE	Lina	Procuration à Mme MAZAS-CANDEIL Alexandra
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David
STEIMER	John	Procuration à Mme LATCHE Catherine
VIVIES	Sylvie	Procuration à Mme CESSÉS Evelyne

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 28

Nombre de membres titulaires présents : 53

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 6

Nombre de membres ayant une procuration : 12

Secrétaire de Séance : Monsieur BOMBAIL Jean-Pierre

Nombre de votants : 71

Monsieur le Président, informe le conseil communautaire que, la présente convention a pour objet de préciser les modalités d'entretien espaces verts, et du nettoyage de la voirie des zones d'activité économique (ZAE), suite au transfert de compétence en matière de "création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" intervenu au 1er janvier 2017, suite à la loi NOTRe.

Dans le cadre des dispositions des articles L5215-27 et L5216-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les parties conviennent de confier à la Commune de Villefranche de Lauragais certaines prestations d'entretien des ZAE transférées.

La présente convention ne concerne que les équipements et ouvrages publics internes aux ZAE désignées ci-après :

Zone d'activité de Borde Blanche Sud
Zone d'activité de Borde Blanche Nord
Zone d'activité Camave I
Zone d'activité Camave II

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:**

- **D'APPROUVER** la convention de prestation de services entre la Communauté de Communes des Terres du Lauragais et la Commune de Villefranche de Lauragais telle que présentée, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N°DL2021_182

Objet : Protocole d'accord 2018, 2019, 2020 Communauté de Communes des Terres du Lauragais - Commune de Villefranche de Lauragais - prestation de service entretien zones d'activités

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du 14 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Nicolas	PEIRO	Marielle
BARTHES	Serge	FIGNES	Jean-Claude	PERA	Annie
BODIN	Pierre	GLEYES	Lison	PORTET	Christian
BOMBAIL	Jean-Pierre	GUERRA	Oliver	POUS	Thierry
BOURGAREL	Roger	HAYBRARD-DANIELI	Isabelle	RAMADE	Jean-Jacques
BRESSOLLES	Pierre	HEBRARD	Gilbert	RANC	Florence
CAMINADE	Christian	KONDRYSZYN	Serge	ROBERT	Anne-Marie
CANAL	Blandine	LABATUT	David	ROQUES	Gérard
CASSAN	Jean-Clément	LAFON	Claude	ROUGÉ	Cédric
CASTAGNÉ	Didier	LATCHE	Catherine	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CAZELLES	Jean-Pierre	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	ROUVILLAIN	Thierry
CAZENEUVE	Serge	MENGAUD	Marc	RUFFAT	Daniel
CESSSES	Evelyne	MERCIER	Christian	SIORAT	Florence
CROUX	Christian	METIFEU	Marc	TISSANDIER	Thierry
DABAN	Evelyne	MIR	Virginie	TOUJA	Michel
DATCHARRY	Didier	MOUYSET	Maryse	VERCRUYSSSE	Sandrine
De LAPLGNOLLE	Axel	OBIS	Eliane	ZANATTA	Rémy
FEDOU	Nicolas	PEDRERO	Roger		

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	Représente M. MILLES Rémi
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent
MARCHAND	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
SERRES	Yvette	Représente M. MILHES Marius

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAUTRE	Eva
AVERSENG	Pierre	De La PANOUSE	Geoffroy	NAVARRO	Karine
BARJOU	Bernard	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PALLEJA	Patrick
BENETTI	Mireille	ESCRICH-FONS	Esther	PIC-NARDESE	Lina
BIGNON	Christine	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BREIL	Christophe	IZARD	Christian	REUSSER	Isabelle
CALMEIN	François	MILHES	Marius	RIAL	Guilhem
CALMETTES	François	MILLES	Rémi	ROS-NONO	Francette
CASES	Françoise	MIQUEL	Laurent	STEIMER	John
CLARET	Jean-Jacques	MOUYON	Bruno	VIVIES	Sylvie

Pouvoirs

ADROIT	Sophie	Procuration à M. HEBRARD Gilbert
BENETTI	Mireille	Procuration à Mme VERCROYSSSE Sandrine
BIGNON	Christine	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
CASES	Françoise	Procuration à M. KONDRYSZYN Serge
DAYMIER	Marie-Gabrielle	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
MOUYON	Bruno	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
NAUTRE	Eva	Procuration à Mme GLEYES Lison
PIC-NARDESE	Lina	Procuration à Mme MAZAS-CANDEIL Alexandra
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David
STEIMER	John	Procuration à Mme LATCHE Catherine
VIVIES	Sylvie	Procuration à Mme CESSSES Evelyne

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 28

Nombre de membres titulaires présents : 53

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 6

Nombre de membres ayant une procuration : 12

Secrétaire de Séance : Monsieur BOMBAIL Jean-Pierre

Nombre de votants : 71

Monsieur le président rappelle les décisions actées par la CLECT en 2017 : La Commission a décidé à l'unanimité que les prestations d'entretien des zones d'activité transférées réalisées par la commune de Villefranche feraient l'objet d'une facturation annuelle. Cette facturation devait être établie par la commune de Villefranche de Lauragais à l'encontre de la communauté de communes à due concurrence du prélèvement effectué dans le montant des attributions de compensation et avant le 31 décembre de chaque année. Cela représente un montant annuel de 12 980€.

Concernant les candélabres présents sur les zones il avait été décidé par le rapport 2017 une participation de 60euros par candélabre qui correspondait à 4 560€ par an.

Monsieur le président présente le protocole permettant de régulariser les charges financières portées par la commune de Villefranche de Lauragais pour l'entretien des espaces verts des zones d'activité concernées et l'éclairage de ces zones, qui n'ont pas fait l'objet de facturation par la commune à l'intercommunalité et par conséquent qui n'ont pas fait l'objet d'un remboursement par communauté de communes pour les années 2018, 2019 et 2020.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:**

- **D'APPROUVER** le protocole d'accord de régularisation des charges financières, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N° DL2021_183

Objet : Convention tripartite de mise à disposition des vestiaires communaux d'Auriac sur Vendinelle

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du 14 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Nicolas	PEIRO	Marielle
BARTHES	Serge	FIGNES	Jean-Claude	PERA	Annie
BODIN	Pierre	GLEYES	Lison	PORTET	Christian
BOMBAIL	Jean-Pierre	GUERRA	Oliver	POUS	Thierry
BOURGAREL	Roger	HAYBRARD-DANIELI	Isabelle	RAMADE	Jean-Jacques
BRESSOLLES	Pierre	HEBRARD	Gilbert	RANC	Florence
CAMINADE	Christian	KONDRYSZYN	Serge	ROBERT	Anne-Marie
CANAL	Blandine	LABATUT	David	ROQUES	Gérard
CASSAN	Jean-Clément	LAFON	Claude	ROUGÉ	Cédric
CASTAGNÉ	Didier	LATCHE	Catherine	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CAZELLES	Jean-Pierre	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	ROUVILLAIN	Thierry
CAZENEUVE	Serge	MENGAUD	Marc	RUFFAT	Daniel
CESSÉS	Evelyne	MERCIER	Christian	SIORAT	Florence
CROUX	Christian	METIFEU	Marc	TISSANDIER	Thierry
DABAN	Evelyne	MIR	Virginie	TOUJA	Michel
DATCHARRY	Didier	MOUYSET	Maryse	VERCRUYSSÉ	Sandrine
De LAPLGNOLLE	Axel	OBIS	Eliane	ZANATTA	Rémy
FEDOU	Nicolas	PEDRERO	Roger		

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	Représente M. MILLES Rémi
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent
MARCHAND	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
SERRES	Yvette	Représente M. MILHES Marius

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAUTRE	Eva
AVERSENG	Pierre	De La PANOUSE	Geoffroy	NAVARRO	Karine
BARJOU	Bernard	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PALLEJA	Patrick
BENETTI	Mireille	ESCRICH-FONS	Esther	PIC-NARDESE	Lina
BIGNON	Christine	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BREIL	Christophe	IZARD	Christian	REUSSER	Isabelle
CALMEIN	François	MILHES	Marius	RIAL	Guilhem
CALMETTES	François	MILLES	Rémi	ROS-NONO	Francette
CASES	Françoise	MIQUEL	Laurent	STEIMER	John
CLARET	Jean-Jacques	MOUYON	Bruno	VIVIES	Sylvie

Pouvoirs

ADROIT	Sophie	Procuration à M. HEBRARD Gilbert
BENETTI	Mireille	Procuration à Mme VERCRUYSSÉ Sandrine
BIGNON	Christine	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
CASES	Françoise	Procuration à M. KONDRYSZYN Serge
DAYMIER	Marie-Gabrielle	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
MOUYON	Bruno	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
NAUTRE	Eva	Procuration à Mme GLEYES Lison
PIC-NARDESE	Lina	Procuration à Mme MAZAS-CANDEIL Alexandra
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David
STEIMER	John	Procuration à Mme LATCHE Catherine
VIVIES	Sylvie	Procuration à Mme CESSÉS Evelyne

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 28

Nombre de membres titulaires présents : 53

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 6

Nombre de membres ayant une procuration : 12

Secrétaire de Séance : Monsieur BOMBAIL Jean-Pierre

Nombre de votants : 71

Monsieur le Président, informe le conseil communautaire que, depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de communes des Terres du Lauragais est sur l'ensemble de son territoire la seule collectivité habilitée à pouvoir construire, entretenir et assurer le fonctionnement des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Les vestiaires du stade intercommunal ont connu deux inondations ces dernières années (fin 2019 et début 2020) et sont inaccessibles depuis.

Dans l'attente de la réalisation des travaux par l'intercommunalité sur ce bâtiment, la commune d'Auriac sur Vendinelle propose de mettre à disposition de l'intercommunalité et l'Union Sportive Auriacaise de l'ancien vestiaire communal.

Monsieur le Président donne lecture de la convention.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:**

- **D'APPROUVER** la convention tripartite telle que présentée, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N°DL2021_184

Objet : Branchement secteur - Lac de la Thésauque réalisé par le SDEHG

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du 14 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Nicolas	PEIRO	Marielle
BARTHES	Serge	FIGNES	Jean-Claude	PERA	Annie
BODIN	Pierre	GLEYES	Lison	PORTET	Christian
BOMBAIL	Jean-Pierre	GUERRA	Oliver	POUS	Thierry
BOURGAREL	Roger	HAYBRARD-DANIELI	Isabelle	RAMADE	Jean-Jacques
BRESSOLLES	Pierre	HEBRARD	Gilbert	RANC	Florence
CAMINADE	Christian	KONDRYSZYN	Serge	ROBERT	Anne-Marie
CANAL	Blandine	LABATUT	David	ROQUES	Gérard
CASSAN	Jean-Clément	LAFON	Claude	ROUGÉ	Cédric
CASTAGNÉ	Didier	LATCHE	Catherine	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CAZELLES	Jean-Pierre	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	ROUVILLAIN	Thierry
CAZENEUVE	Serge	MENGAUD	Marc	RUFFAT	Daniel
CESSÉS	Evelyne	MERCIER	Christian	SIORAT	Florence
CROUX	Christian	METIFEU	Marc	TISSANDIER	Thierry
DABAN	Evelyne	MIR	Virginie	TOUJA	Michel
DATCHARRY	Didier	MOUYSET	Maryse	VERCRUYSSÉ	Sandrine
De LAPLGNOLLE	Axel	OBIS	Eliane	ZANATTA	Rémy
FEDOU	Nicolas	PEDRERO	Roger		

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	Représente M. MILLES Rémi
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent
MARCHAND	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
SERRES	Yvette	Représente M. MILHES Marius

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAUTRE	Eva
AVERSENG	Pierre	De La PANOUSE	Geoffroy	NAVARRO	Karine
BARJOU	Bernard	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PALLEJA	Patrick
BENETTI	Mireille	ESCRICH-FONS	Esther	PIC-NARDESE	Lina
BIGNON	Christine	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BREIL	Christophe	IZARD	Christian	REUSSER	Isabelle
CALMEIN	François	MILHES	Marius	RIAL	Guilhem
CALMETTES	Francis	MILLES	Rémi	ROS-NONO	Francette
CASES	Françoise	MIQUEL	Laurent	STEIMER	John
CLARET	Jean-Jacques	MOUYON	Bruno	VIVIES	Sylvie

Pouvoirs

ADROIT	Sophie	Procuration à M. HEBRARD Gilbert
BENETTI	Mireille	Procuration à Mme VERCROYSSÉ Sandrine
BIGNON	Christine	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
CASES	Françoise	Procuration à M. KONDRYSZYN Serge
DAYMIER	Marie-Gabrielle	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
MOUYON	Bruno	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
NAUTRE	Eva	Procuration à Mme GLEYES Lison
PIC-NARDESE	Lina	Procuration à Mme MAZAS-CANDEIL Alexandra
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David
STEIMER	John	Procuration à Mme LATCHE Catherine
VIVIES	Sylvie	Procuration à Mme CESSÉS Evelyne

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 28

Nombre de membres titulaires présents : 53

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 6

Nombre de membres ayant une procuration : 12

Secrétaire de Séance : Monsieur BOMBAIL Jean-Pierre

Nombre de votants : 71

Monsieur Le Président informe le comité syndical que suite à la demande de la Communauté de communes Terres Lauragais du 8 octobre 2020, concernant le branchement pour la Communauté de communes Terres Lauragais secteur Lac de la Thésauque – référence 6 BT 901, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

Réalisation d'un branchement souterrain en câble 4x35 mm² alu depuis un coffret existant.

Fourniture, pose et raccordement d'un coffret coupe-circuit de type CIBE à 46 mètres du poteau béton.

Fourniture, pose et raccordement d'un coffret compteur disjoncteur à côté du coffret coupe-circuit.

Non compris la liaison entre le coffret compteur/disjoncteur et l'habitation.

Le numéro de PDL du projet est le : 50009351691038.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la Communauté de communes Terres Lauragais se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> Part SDEHG	4 268 € TTC
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge du CC (ESTIMATION)	651 € TTC
<hr/>	
Total	4 919 € TTC

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la Communauté de communes Terres Lauragais de s'engager sur sa participation financière.

Ce projet nécessitant la création d'un nouveau point de comptage, un contrat de fourniture d'électricité sera conclu par la Communauté de Communes des Terres de Lauragais qui se chargera de la mise en service du raccordement en question.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- D'APPROUVER le projet tel que présenté,
- De COUVRIR la part restant à la charge de la Communauté de Communes sur fonds propres.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N°DL2021_185

Objet : Avenants aux marchés de travaux de rénovation énergétique du siècle

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du 14 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Nicolas	PEIRO	Marielle
BARTHES	Serge	FIGNES	Jean-Claude	PERA	Annie
BODIN	Pierre	GLEYES	Lison	PORTET	Christian
BOMBAIL	Jean-Pierre	GUERRA	Oliver	POUS	Thierry
BOURGAREL	Roger	HAYBRARD-DANIELI	Isabelle	RAMADE	Jean-Jacques
BRESSOLLES	Pierre	HEBRARD	Gilbert	RANC	Florence
CAMINADE	Christian	KONDRYSZYN	Serge	ROBERT	Anne-Marie
CANAL	Blandine	LABATUT	David	ROQUES	Gérard
CASSAN	Jean-Clément	LAFON	Claude	ROUGÉ	Cédric
CASTAGNÉ	Didier	LATCHE	Catherine	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CAZELLES	Jean-Pierre	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	ROUVILLAIN	Thierry
CAZENEUVE	Serge	MENGAUD	Marc	RUFFAT	Daniel
CESSÉS	Evelyne	MERCIER	Christian	SIORAT	Florence
CROUX	Christian	METIFEU	Marc	TISSANDIER	Thierry
DABAN	Evelyne	MIR	Virginie	TOUJA	Michel
DATCHARRY	Didier	MOUYSET	Maryse	VERCRUYSSÉ	Sandrine
De LAPLIGNOLLE	Axel	OBIS	Eliane	ZANATTA	Rémy
FEDOU	Nicolas	PEDRERO	Roger		

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	Représente M. MILLES Rémi
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent
MARCHAND	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
SERRES	Yvette	Représente M. MILHES Marius

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAUTRE	Eva
AVERSENG	Pierre	De La PANOUSE	Geoffroy	NAVARRO	Karine
BARJOU	Bernard	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PALLEJA	Patrick
BENETTI	Mireille	ESCRICH-FONS	Esther	PIC-NARDESE	Lina
BIGNON	Christine	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BREIL	Christophe	IZARD	Christian	REUSSER	Isabelle
CALMEIN	François	MILHES	Marius	RIAL	Guilhem
CALMETTES	Francis	MILLES	Rémi	ROS-NONO	Francette
CASES	Françoise	MIQUEL	Laurent	STEIMER	John
CLARET	Jean-Jacques	MOUYON	Bruno	VIVIES	Sylvie

Pouvoirs

ADROIT	Sophie	Procuration à M. HEBRARD Gilbert
BENETTI	Mireille	Procuration à Mme VERCRUYSSÉ Sandrine
BIGNON	Christine	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
CASES	Françoise	Procuration à M. KONDRYSZYN Serge
DAYMIER	Marie-Gabrielle	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
MOUYON	Bruno	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
NAUTRE	Eva	Procuration à Mme GLEYES Lison
PIC-NARDESE	Lina	Procuration à Mme MAZAS-CANDEIL Alexandra
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David
STEIMER	John	Procuration à Mme LATCHE Catherine
VIVIES	Sylvie	Procuration à Mme CESSÉS Evelyne

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 28

Nombre de membres titulaires présents : 53

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 6

Nombre de membres ayant une procuration : 12

Secrétaire de Séance : Monsieur BOMBAIL Jean-Pierre

Nombre de votants : 71

Monsieur Le Président rappelle que le marché de travaux pour le lot 1 GROS ŒUVRE a été attribué à l'entreprise NEROCAN BATIMENT pour un montant de 66 767.28 € HT (tranche ferme et conditionnelle).

Rappel avenant n°1 : 963.50 € HT (prise en compte de modification de dimensions de baie vitrée en R+1 et une modification en RDC au niveau d'une porte de la finition en enduit.)

Il est proposé les avenant N° 2 et N°3 relatifs à la réduction de la porte d'accès au nouveau local PAC pour un montant de 1 027.50 €HT et la démolition de l'ensemble des nez d'appuis des fenêtres existantes pour un montant de 2 711.00 € HT, soit une évolution du marché de + 5.52%.

Monsieur Le Président rappelle que le marché de travaux pour le lot 3 MENUISERIES INTERIEURES a été attribué à l'entreprise MIROITERIE LABEUR pour un montant de 132 705 € HT (tranche ferme et conditionnelle).

Rappel avenant n°1 : - 7880 € HT (supprimer le remplacement des deux portes sectionnelles du garage.

Il est proposé l'avenant n°2 relatif à la fourniture et pose d'un ensemble métallique pour un montant en plus-value de 4 510.00 €

Il est proposé l'avenant n° 3 relatif à la modification de menuiserie suivant adaptation de chantier pour un montant en moins-value de - 1 115.00 € HT

Il est proposé l'avenant n°4 relatif à la suppression de la menuiserie de l'appentis pour un montant en moins-value de - 3 440.00 € HT.

Le montant total des avenants 2,3 et 4 s'élève à - 45 € HT.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- D'APPROUVER les avenants n°2 et n°3 pour le lot 1 pour un montant de 1 027.50€ HT pour l'avenant n°2 et de 2 711.00€ HT pour l'avenant n°3.
- D'APPROUVER les avenants n°2, n°3 et n°4 pour le lot 3, pour un montant de 4 510.00€ HT pour l'avenant n°2, pour un montant de - 1 115.00€ HT pour l'avenant n°3 et pour un montant de - 3 440.00€ HT pour l'avenant n°4
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les avenants.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N° DL2021_186

Objet : Attribution du marché de Maîtrise d'œuvre pour une opération de réhabilitation-extension des ateliers techniques de Caraman

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du 14 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Nicolas	PEIRO	Marielle
BARTHES	Serge	FIGNES	Jean-Claude	PERA	Annie
BODIN	Pierre	GLEYES	Lison	PORTET	Christian
BOMBAIL	Jean-Pierre	GUERRA	Oliver	POUS	Thierry
BOURGAREL	Roger	HAYBRARD-DANIELI	Isabelle	RAMADE	Jean-Jacques
BRESSOLLES	Pierre	HEBRARD	Gilbert	RANC	Florence
CAMINADE	Christian	KONDRYSZYN	Serge	ROBERT	Anne-Marie
CANAL	Blandine	LABATUT	David	ROQUES	Gérard
CASSAN	Jean-Clément	LAFON	Claude	ROUGE	Cédric
CASTAGNÉ	Didier	LATCHE	Catherine	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CAZELLES	Jean-Pierre	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	ROUVILLAIN	Thierry
CAZENEUVE	Serge	MENGAUD	Marc	RUFFAT	Daniel
CESSÉS	Evelyne	MERCIER	Christian	SIORAT	Florence
CROUX	Christian	METIFEU	Marc	TISSANDIER	Thierry
DABAN	Evelyne	MIR	Virginie	TOUJA	Michel
DATCHARRY	Didier	MOUYSSSET	Maryse	VERCRUYSSSE	Sandrine
De LAPLGNOLLE	Axel	OBIS	Eliane	ZANATTA	Rémy
FEDOU	Nicolas	PEDRERO	Roger		

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	Représente M. MILLES Rémi
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent
MARCHAND	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
SERRES	Yvette	Représente M. MILHES Marius

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAUTRE	Eva
AVERSENG	Pierre	De La PANOUSE	Geoffroy	NAVARRO	Karine
BARJOU	Bernard	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PALLEJA	Patrick
BENETTI	Mireille	ESCRICH-FONS	Esther	PIC-NARDESE	Lina
BIGNON	Christine	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BREIL	Christophe	IZARD	Christian	REUSSER	Isabelle
CALMEIN	François	MILHES	Marius	RIAL	Guilhem
CALMETTES	Francis	MILLES	Rémi	ROS-NONO	Francette
CASES	Françoise	MIQUEL	Laurent	STEIMER	John
CLARET	Jean-Jacques	MOUYON	Bruno	VIVIES	Sylvie

Pouvoirs

ADROIT	Sophie	Procuration à M. HEBRARD Gilbert
BENETTI	Mireille	Procuration à Mme VERCRUYSSSE Sandrine
BIGNON	Christine	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
CASES	Françoise	Procuration à M. KONDRYSZYN Serge
DAYMIER	Marie-Gabrielle	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
MOUYON	Bruno	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
NAUTRE	Eva	Procuration à Mme GLEYES Lison
PIC-NARDESE	Lina	Procuration à Mme MAZAS-CANDEIL Alexandra
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David
STEIMER	John	Procuration à Mme LATCHE Catherine
VIVIES	Sylvie	Procuration à Mme CESSÉS Evelyne

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 28

Nombre de membres titulaires présents : 53

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 6

Nombre de membres ayant une procuration : 12

Secrétaire de Séance : Monsieur BOMBAIL Jean-Pierre

Nombre de votants : 71

Monsieur le Président, informe le conseil communautaire que, la Communauté de Communes des Terres du Lauragais a lancé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée en vertu des dispositions de l'article R.2123-1 du code de la commande publique.

La présente consultation porte sur la mission de maîtrise d'œuvre pour une opération de réhabilitation - extension des ateliers techniques de Caraman.

Il s'agit des travaux suivants :

- Locaux du personnel de l'atelier
- Salle du personnel bâtiment administratif et accès
- Aménagement ateliers dans le garage existant
- Construction d'un nouveau garage
- Aménagement extérieurs

Phase N°1 : Construction du garage de stockage - durée 6 mois

Budget prévisionnel des travaux de construction d'un garage de stockage : 200 000 € HT

Phase N°2 : Réhabilitation des ateliers - mutualisation du réfectoire- Aménagement extérieur - durée 8 mois

Budget prévisionnel des travaux réhabilitation des ateliers-mutualisation du réfectoire et aménagement extérieur : 140 000 € HT

Budget prévisionnel total des travaux : 340 000 € HT

Durée prévisionnel des travaux pour les deux phases : 14 mois (hors mois de garantie)

L'avis d'appel public à concurrence a été diffusé sur La Dépêche du Midi, le 09/06/2021 et le profil d'acheteur DEMATIS. La date limite de dépôt des offres était établie au 08/07/2021 à 12h00.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Président propose de retenir l'offre du groupement SELARL d'architecture le 23/ BET LAUMONT / BET IPB basé à TOULOUSE pour un montant de 30 940 € HT, soit 9.10% de l'estimation de l'enveloppe travaux.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- D'APPROUVER l'offre du groupement SELARL d'architecture le 23 / BET LAUMONT / BET IPB pour un montant de 30 600€ HT
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ce marché.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N°DL2021_187

Objet : Attribution du marché de fouille archéologique préventive dans le cadre d'un projet d'aménagement d'une ZAE

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du 14 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Nicolas	PEIRO	Marielle
BARTHES	Serge	FIGNES	Jean-Claude	PERA	Annie
BODIN	Pierre	GLEYES	Lison	PORTET	Christian
BOMBAIL	Jean-Pierre	GUERRA	Oliver	POUS	Thierry
BOURGAREL	Roger	HAYBRARD-DANIELI	Isabelle	RAMADE	Jean-Jacques
BRESSOLLES	Pierre	HEBRARD	Gilbert	RANC	Florence
CAMINADE	Christian	KONDRYSZYN	Serge	ROBERT	Anne-Marie
CANAL	Blandine	LABATUT	David	ROQUES	Gérard
CASSAN	Jean-Clément	LAFON	Claude	ROUGÉ	Cédric
CASTAGNÉ	Didier	LATCHE	Catherine	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CAZELLES	Jean-Pierre	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	ROUVILLAIN	Thierry
CAZENEUVE	Serge	MENGAUD	Marc	RUFFAT	Daniel
CESSÉS	Evelyne	MERCIER	Christian	SIORAT	Florence
CROUX	Christian	METIFEU	Marc	TISSANDIER	Thierry
DABAN	Evelyne	MIR	Virginie	TOUJA	Michel
DATCHARRY	Didier	MOUYSET	Maryse	VERCRUYSSÉ	Sandrine
De LAPLIGNOLLE	Axel	OBIS	Eliane	ZANATTA	Rémy
FEDOU	Nicolas	PEDRERO	Roger		

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	Représente M. MILLES Rémi
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent
MARCHAND	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
SERRES	Yvette	Représente M. MILHES Marius

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAUTRE	Eva
AVERSENG	Pierre	De La PANOUSE	Geoffroy	NAVARRO	Karine
BARJOU	Bernard	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PALLEJA	Patrick
BENETTI	Mireille	ESCRICH-FONS	Esther	PIC-NARDESE	Lina
BIGNON	Christine	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BREIL	Christophe	IZARD	Christian	REUSSER	Isabelle
CALMEIN	François	MILHES	Marius	RIAL	Guilhem
CALMETTES	Francis	MILLES	Rémi	ROS-NONO	Francette
CASES	Françoise	MIQUEL	Laurent	STEIMER	John
CLARET	Jean-Jacques	MOUYON	Bruno	VIVIES	Sylvie

Pouvoirs

ADROIT	Sophie	Procuration à M. HEBRARD Gilbert
BENETTI	Mireille	Procuration à Mme VERCRUYSSÉ Sandrine
BIGNON	Christine	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
CASES	Françoise	Procuration à M. KONDRYSZYN Serge
DAYMIER	Marie-Gabrielle	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
MOUYON	Bruno	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
NAUTRE	Eva	Procuration à Mme GLEYES Lison
PIC-NARDESE	Lina	Procuration à Mme MAZAS-CANDEIL Alexandra
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David
STEIMER	John	Procuration à Mme LATCHE Catherine
VIVIES	Sylvie	Procuration à Mme CESSÉS Evelyne

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 28

Nombre de membres titulaires présents : 53

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 6

Nombre de membres ayant une procuration : 12

Secrétaire de Séance : Monsieur BOMBAIL Jean-Pierre

Nombre de votants : 71

Monsieur le Président, informe le conseil communautaire que, la Communauté de Communes des Terres du Lauragais a lancé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée en vertu des dispositions de l'article R.2123-1 du code de la commande publique

Le présent marché a pour objet la réalisation d'une fouille archéologique préventive dans le cadre d'un projet d'aménagement d'une ZAE, chemin de la Camave à Villefranche de Lauragais (31290).
Il s'agit d'un marché de travaux à tranches.

Conformément à l'article R2113-4 du Code de la commande publique, le marché est décomposé en tranches comme suit :

- Tranche ferme : fouille
- Tranche optionnelle 1 : fouille de structures complexes
- Tranche optionnelle 2 : étude en post fouille

Deux offres ont été réceptionnées :

Société INRAP et société HADES - BUREAU D'INVESTIGATIONS ARCHEOLOGIQUES

Au vu du montant des offres financières, il est proposé de déclarer la procédure sans suite pour motif budgétaire au stade de l'analyse des offres et de ne pas attribuer le marché.

Le coût estimé des travaux dépasse le budget disponible pour cette opération.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:**

- **D'APPROUVER** la décision de déclaration sans suite au stade de l'analyse des offres pour motif budgétaire pour le marché de fouille archéologique préventive dans le cadre d'un projet d'aménagement d'une ZAE.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N° DL2021_188

Objet : Ouverture dominicale Nailloux

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du 14 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Nicolas	PEIRO	Marielle
BARTHES	Serge	FIGNES	Jean-Claude	PERA	Annie
BODIN	Pierre	GLEYES	Lison	PORTET	Christian
BOMBAIL	Jean-Pierre	GUERRA	Oliver	POUS	Thierry
BOURGAREL	Roger	HAYBRARD-DANIELI	Isabelle	RAMADE	Jean-Jacques
BRESSOLLES	Pierre	HEBRARD	Gilbert	RANC	Florence
CAMINADE	Christian	KONDRYSZYN	Serge	ROBERT	Anne-Marie
CANAL	Blandine	LABATUT	David	ROQUES	Gérard
CASSAN	Jean-Clément	LAFON	Claude	ROUGÉ	Cédric
CASTAGNÉ	Didier	LATCHE	Catherine	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CAZELLES	Jean-Pierre	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	ROUVILLAIN	Thierry
CAZENEUVE	Serge	MENGAUD	Marc	RUFFAT	Daniel
CESSÉS	Evelyne	MERCIER	Christian	SIORAT	Florence
CROUX	Christian	METIFEU	Marc	TISSANDIER	Thierry
DABAN	Evelyne	MIR	Virginie	TOUJA	Michel
DATCHARRY	Didier	MOUYSSSET	Maryse	VERCRUYSSSE	Sandrine
De LAPLGNOLLE	Axel	OBIS	Eliane	ZANATTA	Rémy
FEDOU	Nicolas	PEDRERO	Roger		

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	Représente M. MILLES Rémi
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent
MARCHAND	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
SERRES	Yvette	Représente M. MILHES Marius

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	De La PANOUSE	Geoffroy	PALLEJA	Patrick
AVERSENG	Pierre	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PIC-NARDESE	Lina
BARJOU	Bernard	ESCRICH-FONS	Esther	POUILLES	Emmanuel
BENETTI	Mireille	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	REUSSER	Isabelle
BIGNON	Christine	IZARD	Christian	RIAL	Guilhem
BREIL	Christophe	MILHES	Marius	ROS-NONO	Francette
CALMEIN	François	MILLES	Rémi	RUFFAT	Daniel
CALMETTES	François	MIQUEL	Laurent	STEIMER	John
CASES	Françoise	MOUYON	Bruno	VIVIES	Sylvie
CLARET	Jean-Jacques	NAUTRE	Eva		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAVARRO	Karine		

Pouvoirs

ADROIT	Sophie	Procuration à M. HEBRARD Gilbert
BENETTI	Mireille	Procuration à Mme VERCROYSSSE Sandrine
BIGNON	Christine	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
CASES	Françoise	Procuration à M. KONDRYSZYN Serge
DAYMIER	Marie-Gabrielle	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
MOUYON	Bruno	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
NAUTRE	Eva	Procuration à Mme GLEYES Lison
PIC-NARDESE	Lina	Procuration à Mme MAZAS-CANDEIL Alexandra
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David
STEIMER	John	Procuration à Mme LATCHE Catherine
VIVIES	Sylvie	Procuration à Mme CESSÉS Evelyne

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 28

Nombre de membres titulaires présents : 52

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 6

Nombre de membres ayant une procuration : 11

Secrétaire de Séance : Monsieur BOMBAIL Jean-Pierre

Nombre de votants : 69

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire les délibérations DL2021-14 et DL2021_129 « Dérogation au travail du dimanche pour les commerces de détail de la commune de Nailloux » actée au cours des conseils communautaires du vingt-six janvier 2021 et du quinze juin 2021, pour lesquelles, le conseil communautaire avait acté à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'ouverture des 12 dimanches ci-après au Village des Marques de Nailloux :

- Dimanche 24 janvier 2021
- Dimanche 31 janvier 2021
- Dimanche 7 février 2021
- Dimanche 21 février 2021
- Dimanche 4 juillet 2021
- Dimanche 11 juillet 2021
- Dimanche 17 octobre 2021
- Dimanche 24 octobre 2021
- Dimanche 31 octobre 2021
- Dimanche 28 novembre 2021
- Dimanche 12 décembre 2021
- Dimanche 19 décembre 2021

Monsieur le Président, informe le conseil communautaire, qu'en raison du déplacement des vacances scolaires de la Toussaint du 23 octobre au 8 novembre 2021, il convient de modifier la date d'ouverture qui avait été actée pour le 17 octobre 2021 comme suit : ouverture du Dimanche 7 novembre 2021 en lieu et place du Dimanche 17 octobre 2021.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:**

- D'APPROUVER la modification d'ouverture qui avait été proposée pour le mois d'octobre, sous réserve d'un arrêté Préfectoral et d'un arrêté de la Commune de Nailloux.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N° DL2021_189

Objet : Ouverture dominicale Nailloux pour 2022

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du 14 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Nicolas	PEIRO	Marielle
BARTHES	Serge	FIGNES	Jean-Claude	PERA	Annie
BODIN	Pierre	GLEYES	Lison	PORTET	Christian
BOMBAIL	Jean-Pierre	GUERRA	Oliver	POUS	Thierry
BOURGAREL	Roger	HAYBRARD-DANIELI	Isabelle	RAMADE	Jean-Jacques
BRESSOLLES	Pierre	HEBRARD	Gilbert	RANC	Florence
CAMINADE	Christian	KONDRYSZYN	Serge	ROBERT	Anne-Marie
CANAL	Blandine	LABATUT	David	ROQUES	Gérard
CASSAN	Jean-Clément	LAFON	Claude	ROUGE	Cédric
CASTAGNÉ	Didier	LATCHE	Catherine	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CAZELLES	Jean-Pierre	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	ROUVILLAIN	Thierry
CAZENEUVE	Serge	MENGAUD	Marc	RUFFAT	Daniel
CESSÉS	Evelyne	MERCIER	Christian	SIORAT	Florence
CROUX	Christian	METIFEU	Marc	TISSANDIER	Thierry
DABAN	Evelyne	MIR	Virginte	TOUJA	Michel
DATCHARRY	Didier	MOUYSSET	Maryse	VERCRUYSSÉ	Sandrine
De LAPLIGNOLLE	Axel	OBIS	Eliane	ZANATTA	Rémy
FEDOU	Nicolas	PEDRERO	Roger		

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	Représente M. MILLES Rémi
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent
MARCHAND	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
SERRES	Yvette	Représente M. MILHES Marius

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	De La PANOUSE	Geoffroy	PALLEJA	Patrick
AVERSENG	Pierre	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PIC-NARDESE	Lina
BARJOU	Bernard	ESCRICH-FONS	Esther	POUILLES	Emmanuel
BENETTI	Mireille	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	REUSSER	Isabelle
BIGNON	Christine	IZARD	Christian	RIAL	Guilhem
BREIL	Christophe	MILHES	Marius	ROS-NONO	Francette
CALMEIN	François	MILLES	Rémi	RUFFAT	Daniel
CALMETTES	Francis	MIQUEL	Laurent	STEIMER	John
CASES	Françoise	MOUYON	Bruno	VIVIES	Sylvie
CLARET	Jean-Jacques	NAUTRE	Eva		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAVARRO	Karine		

Pouvoirs

ADROIT	Sophie	Procuration à M. HEBRARD Gilbert
BENETTI	Mireille	Procuration à Mme VERCRUYSSÉ Sandrine
BIGNON	Christine	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
CASES	Françoise	Procuration à M. KONDRYSZYN Serge
DAYMIER	Marie-Gabrielle	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
MOUYON	Bruno	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
NAUTRE	Eva	Procuration à Mme GLEYES Lison
PIC-NARDESE	Lina	Procuration à Mme MAZAS-CANDEIL Alexandra
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David
STEIMER	John	Procuration à Mme LATCHE Catherine
VIVIES	Sylvie	Procuration à Mme CESSÉS Evelyne

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 28

Nombre de membres titulaires présents : 52

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 6

Nombre de membres ayant une procuration : 11

Secrétaire de Séance : Monsieur BOMBAIL Jean-Pierre

Nombre de votants : 69

Envoyé en préfecture le 28/09/2021

Reçu en préfecture le 28/09/2021

Affiché le 28/09/2021

SLO

ID : 031-200071298-20210921-DL2021_189-DE

Monsieur le président rappelle la Loi n° 2015-990 du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques qui modifie la législation sur l'ouverture des commerces le dimanche de manière à réduire les distorsions entre les commerces en facilitant les dérogations de droit et en uniformisant les garanties sociales accordées aux salariés.

L'avis conforme de l'EPCI dont la commune est membre constitue une étape obligatoire de la procédure à effectuer avant de délivrer l'arrêté autorisant l'ouverture des dimanches.

La commune de Nailloux, par courrier du Maire du 7 septembre 2021, sollicite l'avis du conseil communautaire sur la possibilité d'autoriser l'ouverture des 12 dimanches ci-après :

	Nombre de dimanche	Dates d'ouvertures
Janvier	3	16, 23 & 30
Février	1	27
Juin	1	26
Juillet	1	3
Aout	1	28
Octobre	2	23 & 30
Novembre	1	27
Décembre	2	11 & 18

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- **D'APPROUVER** la demande des dates telle que présentée ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à la commune de Nailloux.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N° DL2021_190 Objet : Rapport d'activité 2020

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du 14 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Nicolas	PEIRO	Marielle
BARTHES	Serge	FIGNES	Jean-Claude	PERA	Annie
BODIN	Pierre	GLEYSES	Lison	PORTET	Christian
BOMBAIL	Jean-Pierre	GUERRA	Oliver	POUS	Thierry
BOURGAREL	Roger	HAYBRARD-DANIELI	Isabelle	RAMADE	Jean-Jacques
BRESSOLLES	Pierre	HEBRARD	Gilbert	RANC	Florence
CAMINADE	Christian	KONDRYSZYN	Serge	ROBERT	Anne-Marie
CANAL	Blandine	LABATUT	David	ROQUES	Gérard
CASSAN	Jean-Clément	LAFON	Claude	ROUGÉ	Cédric
CASTAGNÉ	Didier	LATCHE	Catherine	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CAZELLES	Jean-Pierre	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	ROUVILLAIN	Thierry
CAZENEUVE	Serge	MENGAUD	Marc	RUFFAT	Daniel
CESSSES	Evelyne	MERCIER	Christian	SIORAT	Florence
CROUX	Christian	METIFEU	Marc	TISSANDIER	Thierry
DABAN	Evelyne	MIR	Virginie	TOUJA	Michel
DATCHARRY	Didier	MOUYSET	Maryse	VERCRUYSSSE	Sandrine
De LAPLGNOLLE	Axel	OBIS	Eliane	ZANATTA	Rémy
FEDOU	Nicolas	PEDRERO	Roger		

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	Représente M. MILLES Rémi
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent
MARCHAND	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
SERRES	Yvette	Représente M. MILHES Marius

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	De La PANOUSE	Geoffroy	PALLEJA	Patrick
AYERSENG	Pierre	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PIC-NARDESE	Lina
BARJOU	Bernard	ESCRICH-FONS	Esther	POUILLES	Emmanuel
BENETTI	Mireille	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	REUSSER	Isabelle
BIGNON	Christine	IZARD	Christian	RIAL	Guilhem
BREIL	Christophe	MILHES	Marius	ROS-NONO	Francette
CALMEIN	François	MILLES	Rémi	RUFFAT	Daniel
CALMETTES	Francis	MIQUEL	Laurent	STEIMER	John
CASES	Françoise	MOUYON	Bruno	VIVIES	Sylvie
CLARET	Jean-Jacques	NAUTRE	Eva		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAVARRO	Karine		

Pouvoirs

ADROIT	Sophie	Procuration à M. HEBRARD Gilbert
BENETTI	Mireille	Procuration à Mme VERCRUYSSSE Sandrine
BIGNON	Christine	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
CASES	Françoise	Procuration à M. KONDRYSZYN Serge
DAYMIER	Marie-Gabrielle	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
MOUYON	Bruno	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
NAUTRE	Eva	Procuration à Mme GLEYSSES Lison
PIC-NARDESE	Lina	Procuration à Mme MAZAS-CANDEIL Alexandra
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David
STEIMER	John	Procuration à Mme LATCHE Catherine
VIVIES	Sylvie	Procuration à Mme CESSSES Evelyne

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 28

Nombre de membres titulaires présents : 52

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 6

Nombre de membres ayant une procuration : 11

Secrétaire de Séance : Monsieur BOMBAIL Jean-Pierre

Nombre de votants : 69

Monsieur le président rappelle l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui impose à tout établissement public de coopération intercommunale d'adresser chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque Commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport constitue, au-delà d'un acte administratif obligatoire, un acte utile de communication sur la politique conduite par la Communauté de communes à destination des communes, mais aussi des citoyens de ladite Communauté de communes.

Il doit faire l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique. Le rapport d'activité a pour objet de dresser, dans un souci de transparence et de lisibilité, un bilan annuel d'activité de la Communauté de communes, ventilé par grands domaines de compétences.

**Le Conseil de Communauté,
Oùï l'exposé de Monsieur le Président,**

- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2020 dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.
- **ADRESSER** le rapport d'activité 2020 aux maires des Communes membres afin que la communication puisse être effectuée au sein de chacun des conseils municipaux.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N°DL2021_191

Objet : Modification statutaire du SYMAR

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du 14 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Nicolas	PEIRO	Marielle
BARTHES	Serge	FIGNES	Jean-Claude	PERA	Annie
BODIN	Pierre	GLEYES	Lison	PORTET	Christian
BOMBAIL	Jean-Pierre	GUERRA	Oliver	POUS	Thierry
BOURGAREL	Roger	HAYBRARD-DANIELI	Isabelle	RAMADE	Jean-Jacques
BRESSOLLES	Pierre	HEBRARD	Gilbert	RANC	Florence
CAMINADE	Christian	KONDRYSZYN	Serge	ROBERT	Anne-Marie
CANAL	Blandine	LABATUT	David	ROQUES	Gérard
CASSAN	Jean-Clément	LAFON	Claude	ROUGÉ	Cédric
CASTAGNÉ	Didier	LATCHE	Catherine	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CAZELLES	Jean-Pierre	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	ROUVILLAIN	Thierry
CAZENEUVE	Serge	MENGAUD	Marc	RUFFAT	Daniel
CESSSES	Evelyne	MERCIER	Christian	SIORAT	Florence
CROUX	Christian	METIFEU	Marc	TISSANDIER	Thierry
DABAN	Evelyne	MIR	Virginie	TOUJA	Michel
DATCHARRY	Didier	MOUYSET	Maryse	VERCRUYSSSE	Sandrine
De LAPLIGNOLLE	Axel	OBIS	Eliane	ZANATTA	Rémy
FEDOU	Nicolas	PEDRERO	Roger		

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	Représente M. MILLES Rémi
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent
MARCHAND	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
SERRES	Yvette	Représente M. MILHES Marius

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	De La PANOUSE	Geoffroy	PALLEJA	Patrick
AVERSENG	Pierre	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PIC-NARDESE	Lina
BARJOU	Bernard	ESCRICH-FONS	Esther	POUILLES	Emmanuel
BENETTI	Mireille	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	REUSSER	Isabelle
BIGNON	Christine	IZARD	Christian	RIAL	Guilhem
BREIL	Christophe	MILHES	Marius	ROS-NONO	Francette
CALMEIN	François	MILLES	Rémi	RUFFAT	Daniel
CALMETTES	François	MIQUEL	Laurent	STEIMER	John
CASES	Françoise	MOUYON	Bruno	VIVIES	Sylvie
CLARET	Jean-Jacques	NAUTRE	Eva		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAVARRO	Karine		

Pouvoirs

ADROIT	Sophie	Procuration à M. HEBRARD Gilbert
BENETTI	Mireille	Procuration à Mme VERCRUYSSSE Sandrine
BIGNON	Christine	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
CASES	Françoise	Procuration à M. KONDRYSZYN Serge
DAYMIER	Marie-Gabrielle	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
MOUYON	Bruno	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
NAUTRE	Eva	Procuration à Mme GLEYES Lison
PIC-NARDESE	Lina	Procuration à Mme MAZAS-CANDEIL Alexandra
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David
STEIMER	John	Procuration à Mme LATCHE Catherine
VIVIES	Sylvie	Procuration à Mme CESSSES Evelyne

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 28

Nombre de membres titulaires présents : 52

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 6

Nombre de membres ayant une procuration : 11

Secrétaire de Séance : Monsieur BOMBAIL Jean-Pierre

Nombre de votants : 69

Monsieur le président informe les membres du conseil communautaire de la délibération SYM_2021_034 du 21 juin 2021, concernant les modifications statutaires du SYMAR Val d'Ariège.

Il précise les modifications qui ont proposées :

Article 5 : Administration

Composition du comité syndical

Texte précédent : Chaque délégué titulaire aura un suppléant désigné dans les mêmes conditions. Le suppléant sera appelé à siéger au comité syndical, en cas d'empêchement du délégué titulaire, avec voix délibérative.

Texte proposé en remplacement :

« Chaque délégué titulaire dispose d'une voix unique au comité syndical. En cas d'empêchement du délégué titulaire, le délégué suppléant est appelé à siéger avec voix délibérative. En cas d'empêchement du délégué suppléant, chaque délégué titulaire peut donner au délégué titulaire de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Chaque délégué ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. »

Composition du bureau syndical :

Texte précédent : Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical élit parmi ses membres un bureau comprenant :

Un président qui prend le titre de Président du Syndicat,

Un ou plusieurs vice-présidents.

Texte proposé en remplacement :

« Le bureau du syndicat se compose du président, et d'un ou plusieurs vice-présidents dont le nombre sera défini par le comité syndical du projet de statuts ainsi modifiés, annexé à la présente délibération.

En tant qu'adhérent au SYMAR, Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire des Terres du Lauragais doit délibérer à son tour pour que le SYMAR puisse entériner ces deux modifications

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- D'APPROUVER les modifications statutaires telles que présentées ci-dessus, conformément aux statuts modifiés par le SYMAR, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente au SYMAR
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N° DL2021_192

Objet : Mission d'accompagnement du Centre de Gestion pour la mise en place du télétravail

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du 14 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Nicolas		
BARTHES	Serge	FIGNES	Jean-Claude	PERA	Annie
BODIN	Pierre	GLEYES	Lison	PORTET	Christian
BOMBAIL	Jean-Pierre	GUERRA	Oliver	POUS	Thierry
BOURGAREL	Roger	HAYBRARD-DANIELI	Isabelle	RAMADE	Jean-Jacques
BRESSOLLES	Pierre	HEBRARD	Gilbert	RANC	Florence
CAMINADE	Christian	KONDRYSZYN	Serge	ROBERT	Anne-Marie
CANAL	Blandine	LABATUT	David	ROQUES	Gérard
CASSAN	Jean-Clément	LAFON	Claude	ROUGÉ	Cédric
CASTAGNÉ	Didier	LATCHE	Catherine	ROUVILLAIN	Thierry
CAZELLES	Jean-Pierre	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	RUFFAT	Daniel
CAZENEUVE	Serge	MENGAUD	Marc	SIORAT	Florence
CESSÉS	Evelyne	MERCIER	Christian	TISSANDIER	Thierry
CROUX	Christian	MIR	Virginie	TOUJA	Michel
DABAN	Evelyne	MOUYSET	Maryse	VERCRUYSSÉ	Sandrine
DATCHARRY	Didier	OBIS	Eliane	ZANATTA	Rémy
De LAPLGNOLLE	Axel	PEDRERO	Roger		
FEDOU	Nicolas	PEIRO	Marielle		

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	Représente M. MILLES Rémi
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent
MARCHAND	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
SERRES	Yvette	Représente M. MILHES Marius

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	De La PANOUSE	Geoffroy	NAVARRO	Karine
AVERSENG	Pierre	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PALLEJA	Patrick
BARJOU	Bernard	ESCRICH-FONS	Esther	PIC-NARDESE	Lina
BENETTI	Mireille	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BIGNON	Christine	IZARD	Christian	REUSSER	Isabelle
BREIL	Christophe	METIFEU	Marc	RIAL	Guilhem
CALMEIN	François	MILHES	Marius	ROS-NONO	Francette
CALMETTES	François	MILLES	Rémi	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CASES	Françoise	MIQUEL	Laurent	RUFFAT	Daniel
CLARET	Jean-Jacques	MOUYON	Bruno	STEIMER	John
DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAUTRE	Eva	VIVIES	Sylvie

Pouvoirs

ADROIT	Sophie	Procuration à M. HEBRARD Gilbert
BENETTI	Mireille	Procuration à Mme VERCRUYSSÉ Sandrine
BIGNON	Christine	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
CASES	Françoise	Procuration à M. KONDRYSZYN Serge
DAYMIER	Marie-Gabrielle	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
MOUYON	Bruno	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
NAUTRE	Eva	Procuration à Mme GLEYES Lison
PIC-NARDESE	Lina	Procuration à Mme MAZAS-CANDEIL Alexandra
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David
STEIMER	John	Procuration à Mme LATCHE Catherine
VIVIES	Sylvie	Procuration à Mme CESSÉS Evelyne

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 28

Nombre de membres titulaires présents : 50

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 6

Nombre de membres ayant une procuration : 11

Secrétaire de Séance : Monsieur BOMBAIL Jean-Pierre

Nombre de votants : 67

Monsieur le président informe les membres du conseil communautaire de la demande faite auprès du centre de gestion concernant la mise en place du télétravail au sein de la communauté de communes des terres du Lauragais

Il précise que les enjeux sont multiples pour la collectivité et qu'il est souhaitable de respecter toutes les démarches et procédures tout en associant les agents et parties prenantes dans ce dossier,

Rappel de l'objectif recherché :

- Proposer une méthodologie et des outils de mise en œuvre du télétravail adapté aux enjeux actuels et futurs de la structure publique territoriale et garantissant un service public efficient et de qualité, tout en participant à l'amélioration de la qualité de vie au travail.

Résultat attendu (sous réserve des éléments remontés au cours de la démarche)

- Une proposition de plan d'actions
- Une proposition d'outils et de process.
- Des documents permettant la mise en place sécurisée du télétravail (santé au travail, juridique, numérique, financier...)

Le CDG 31 propose donc une méthodologie en quatre phase, participative de co-construction, en concertation avec les agents qui devrait s'échelonner jusqu'à fin décembre 2021.

Le montant prévisionnel de cet accompagnement est évalué à 8154€.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de se prononcer sur cette mission d'accompagnement dans les conditions présentées.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide avec une abstention et 66 votes pour:

- **D'APPROUVER** la mission d'accompagnement du Centre de Gestion de la Haute-Garonne pour la mise en œuvre du télétravail dans les conditions précitées.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente au Centre de Gestion de la Haute-Garonne.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N° DL2021_193

Objet : Convention entre la Communauté de Communes des Terres du Lauragais et Réseau 31 concernant la répartition des dépenses relatives au financement des opérations d'extension et/ou de renforcement du réseau d'eau potable

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du 14 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Nicolas		
BARTHES	Serge	FIGNES	Jean-Claude	PERA	Annie
BODIN	Pierre	GLEYES	Lison	PORTET	Christian
BOMBAIL	Jean-Pierre	GUERRA	Oliver	POUS	Thierry
BOURGAREL	Roger	HAYBRARD-DANIELI	Isabelle	RAMADE	Jean-Jacques
BRESSOLLES	Pierre	HEBRARD	Gilbert	RANC	Florence
CAMINADE	Christian	KONDRYSZYN	Serge	ROBERT	Anne-Marie
CANAL	Blandine	LABATUT	David	ROQUES	Gérard
CASSAN	Jean-Clément	LAFON	Claude	ROUGE	Cédric
CASTAGNÉ	Didier	LATCHE	Catherine	ROUVILLAIN	Thierry
CAZELLES	Jean-Pierre	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	RUFFAT	Daniel
CAZENEUVE	Serge	MENGAUD	Marc	SIORAT	Florence
CESSÉS	Evelyne	MERCIER	Christian	TISSANDIER	Thierry
CROUX	Christian	MIR	Virginie	TOUJA	Michel
DABAN	Evelyne	MOUYSET	Maryse	VERCRUYSSÉ	Sandrine
DATCHARRY	Didier	OBIS	Eliane	ZANATTA	Rémy
De LAPLGNOLLE	Axel	PEDRERO	Roger		
FEDOU	Nicolas	PEIRO	Marielle		

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	Représente M. MILLES Rémi
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent
MARCHAND	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
SERRES	Yvette	Représente M. MILHES Marius

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	De La PANOUSE	Geoffroy	NAVARRO	Karine
AVERSENG	Pierre	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PALLEJA	Patrick
BARJOU	Bernard	ESCRICH-FONS	Esther	PIC-NARDESE	Lina
BENETTI	Mireille	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BIGNON	Christine	IZARD	Christian	REUSSER	Isabelle
BREIL	Christophe	METIFEU	Marc	RIAL	Guilhem
CALMEIN	François	MILHES	Marius	ROS-NONO	Francette
CALMETTES	Francis	MILLES	Rémi	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CASES	Françoise	MIQUEL	Laurent	RUFFAT	Daniel
CLARET	Jean-Jacques	MOUYON	Bruno	STEIMER	John
DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAUTRE	Eva	VIVIES	Sylvie

Pouvoirs

ADROIT	Sophie	Procuration à M. HEBRARD Gilbert
BENETTI	Mireille	Procuration à Mme VERCRUYSSÉ Sandrine
BIGNON	Christine	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
CASES	Françoise	Procuration à M. KONDRYSZYN Serge
DAYMIER	Marie-Gabrielle	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
MOUYON	Bruno	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
NAUTRE	Eva	Procuration à Mme GLEYES Lison
PIC-NARDESE	Lina	Procuration à Mme MAZAS-CANDEIL Alexandra
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David
STEIMER	John	Procuration à Mme LATCHE Catherine
VIVIES	Sylvie	Procuration à Mme CESSÉS Evelyne

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 28

Nombre de membres titulaires présents : 50

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 6

Nombre de membres ayant une procuration : 11

Secrétaire de Séance : Monsieur BOMBAIL Jean-Pierre

Nombre de votants : 67

Monsieur le président rappelle la compétence obligatoire de la communauté de communes en matière d'eau potable et la délégation de cette compétence à deux syndicats : Réseau 31 et le SPEHA.

Il rappelle que le transfert de cette compétence n'a pas fait l'objet de transfert de charges compte tenu de l'irrégularité des opérations d'extension ou de renforcement du réseau d'eau potable que les communes pouvaient être amenées à financer pour des opérations non prévues au PPI.

Afin de répondre aux projets des communes en matière d'extension et/ou de renforcement du réseau d'eau potable sur le secteur couvert par réseau 31, il donne lecture d'un projet de convention tripartite entre le Syndicat Mixte des Eaux et de l'Assainissement de Haute-Garonne, la Communauté de communes des Terres du Lauragais et la Commune concernée afin de prévoir les modalités de financement de ces travaux et la répartition des dépenses entre les parties.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de se prononcer

**Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:**

- **D'APPROUVER** le projet de convention tel que présenté dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions tripartites pour les communes concernées.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N° DL2021_194

Objet : Action en défense dans le cadre de la requête n° 2001457 introduite par les communes d'Aurin et autres communes devant le tribunal administratif de Toulouse

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du 14 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Nicolas		
BARTHES	Serge	FIGNES	Jean-Claude	PERA	Annie
BODIN	Pierre	GLEYES	Lison	PORTET	Christian
BOMBAIL	Jean-Pierre	GUERRA	Oliver	POUS	Thierry
BOURGAREL	Roger	HAYBRARD-DANIELI	Isabelle	RAMADE	Jean-Jacques
BRESSOLLES	Pierre	HEBRARD	Gilbert	RANC	Florence
CAMINADE	Christian	KONDRYSZYN	Serge	ROBERT	Anne-Marie
CANAL	Blandine	LABATUT	David	ROQUES	Gérard
CASSAN	Jean-Clément	LAFON	Claude	ROUGÉ	Cédric
CASTAGNÉ	Didier	LATCHE	Catherine	ROUVILLAIN	Thierry
CAZELLES	Jean-Pierre	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	RUFFAT	Daniel
CAZENEUVE	Serge	MENGAUD	Marc	SIORAT	Florence
CESSÉS	Evelyne	MERCIER	Christian	TISSANDIER	Thierry
CROUX	Christian	MIR	Virginie	TOUJA	Michel
DABAN	Evelyne	MOUYSSSET	Maryse	VERCRUYSSÉ	Sandrine
DATCHARRY	Didier	OBIS	Eliane	ZANATTA	Rémy
De LAPLGNOLLE	Axel	PEDRERO	Roger		
FEDOU	Nicolas	PEIRO	Marielle		

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	Représente M. MILLES Rémi
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent
MARCHAND	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
SERRES	Yvette	Représente M. MILHES Marius

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	De La PANOUSE	Geoffroy	NAVARRO	Karine
AVERSENG	Pierre	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PALLEJA	Patrick
BARJOU	Bernard	ESCRICH-FONS	Esther	PIC-NARDESE	Lina
BENETTI	Mireille	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BIGNON	Christine	IZARD	Christian	REUSSER	Isabelle
BREIL	Christophe	MÉTIFEU	Marc	RIAL	Guilhem
CALMEIN	François	MILHES	Marius	ROS-NONO	Francette
CALMETTES	Francis	MILLES	Rémi	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CASES	Françoise	MIQUEL	Laurent	RUFFAT	Daniel
CLARET	Jean-Jacques	MOUYON	Bruno	STEIMER	John
DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAUTRE	Eva	VIVIES	Sylvie

Pouvoirs

ADROIT	Sophie	Procuration à M. HEBRARD Gilbert
BENETTI	Mireille	Procuration à Mme VERCROYSSÉ Sandrine
BIGNON	Christine	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
CASES	Françoise	Procuration à M. KONDRYSZYN Serge
DAYMIER	Marie-Gabrielle	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
MOUYON	Bruno	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
NAUTRE	Eva	Procuration à Mme GLEYES Lison
PIC-NARDESE	Lina	Procuration à Mme MAZAS-CANDEIL Alexandra
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David
STEIMER	John	Procuration à Mme LATCHE Catherine
VIVIES	Sylvie	Procuration à Mme CESSÉS Evelyne

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 28

Nombre de membres titulaires présents : 50

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 6

Nombre de membres ayant une procuration : 11

Secrétaire de Séance : Monsieur BOMBAIL Jean-Pierre

4 élus ne prennent pas part au vote

Nombre de votants : 63

Monsieur le président rappelle les délibérations DL2019_187 et DL 2020_058 relatives à l'affaire *Communauté de communes des terres du Lauragais/ , Aurin et autres Cnes*, afférentes à la procédure des révisions libres des attributions de compensation de 2016.

Compte tenu de l'échec de la médiation, la requête n° 2001457 continue à courir devant le tribunal administratif.

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant que par requête du 20 mars 2020 enregistrée sous le N°2001457, les Communes d'AURIN, de BOURG SAINT BERNARD, de CARAMAN, de PRESERVILLE, de SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE, de SAINT-PIERRE DE LAGES, de TARABEL et de VALLESVILLES, ayant pour avocat Maître Ludovic SEREE de ROCH, ont déposé devant le Tribunal Administratif de Toulouse un recours aux termes duquel elles demandent de :

- **REJETER** toutes écritures adverses comme étant injustes et infondées.
- **JOINDRE** la présente instance et l'instance n°2000137
- **ANNULER** la délibération du 16 juillet 2019 par laquelle la communauté de communes Terres du Lauragais a maintenu le montant actuel des attributions de compensation basé sur le rapport de 2014 de l'ex communauté de communes Cœur Lauragais.
- **ANNULER** la délibération du 28 janvier 2020 par laquelle la communauté de communes Terres du Lauragais approuve le compte-rendu du conseil communautaire du 19 novembre 2019 rejetant expressément la réclamation du 13 septembre 2019
- **ANNULER** le procès-verbal du conseil communautaire du 28 janvier 2020 par lequel la communauté de communes Terres du Lauragais rejette expressément la réclamation du 13 septembre 2019
- **ANNULER** le compte-rendu du conseil communautaire du 19 novembre 2019 approuvé par la communauté de communes Terres du Lauragais le 28 janvier 2020 et rejetant expressément la réclamation du 13 septembre 2019.
- **ENJOINDRE** à la communauté de communes Terres du Lauragais de verser aux communes d'AURIN, de BOURG SAINT BERNARD, de CARAMAN, de PRESERVILLE, de SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE, de SAINT-PIERRE DE LAGES, de TARABEL et de VALLESVILLES le montant des attributions de compensation fixées par les délibérations concordantes.
- **CONDAMNER** la communauté de communes Terres du Lauragais à verser aux communes d'AURIN, de BOURG SAINT BERNARD, de CARAMAN, De PRESERVILLE, de SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE, de SAINT PIERRE DE LAGE, de TARABEL et de VALLESVILLES la somme de 5 000€ sur le fondement de l'article L.761-1 du Code de Justice Administrative.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de se prononcer

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide avec 7 abstentions, 1 vote contre et 55 votes pour:

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à ester en défense dans le cadre de la requête numéro 2001457 introduite devant le Tribunal Administratif de Toulouse, par les communes d'AURIN, de BOURG SAINT BERNARD, de CARAMAN, de PRESERVILLE, de SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE, de SAINT PIERRE DE LAGE, de TARABEL et de VALLESVILLES.
- De **DESIGNER** Maître THALAMAS, avocat, 30 rue du Languedoc 31000 Toulouse, pour représenter Terres du Lauragais dans cette instance
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N°DL2021_195

Objet : Emplois Permanents

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres de Lauragais, légalement convoqué en date du 14 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Nicolas	PORTET	Christian
BARTHES	Serge	FIGNES	Jean-Claude	POUS	Thierry
BODIN	Pierre	GLEYES	Lison	RAMADE	Jean-Jacques
BOMBAIL	Jean-Pierre	GUERRA	Oliver	RANC	Florence
BOURGAREL	Roger	HAYBRARD-DANIELI	Isabelle	ROBERT	Anne-Marie
BRESSOLLES	Pierre	KONDRYSZYN	Serge	ROQUES	Gérard
CAMINADE	Christian	LABATUT	David	ROUGE	Cédric
CANAL	Blandine	LAFON	Claude	ROUVILLAIN	Thierry
CASSAN	Jean-Clément	LATCHE	Catherine	RUFFAT	Daniel
CASTAGNE	Didier	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	TISSANDIER	Thierry
CAZELLES	Jean-Pierre	MENGAUD	Marc	TOUJA	Michel
CAZENEUVE	Serge	MERCIER	Christian	VERCRUYSSÉ	Sandrine
CESSÉS	Evelyne	MIR	Virginie	ZANATTA	Rémy
CROUX	Christian	MOUYSET	Maryse		
DABAN	Evelyne	OBIS	Eliane		
DATCHARRY	Didier	PEDRERO	Roger		
De LAPLGNOLLE	Axel	PEIRO	Marielle		
FEDOU	Nicolas	PERA	Annie		

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	Représente M. MILLES Rémi
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent
MARCHAND	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
SERRES	Yvette	Représente M. MILHES Marius

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PALLEJA	Patrick
AVERSENG	Pierre	ESCRICH-FONS	Esther	PIC-NARDESE	Lina
BARJOU	Bernard	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BENETTI	Mireille	HEBRARD	Gilbert	REUSSER	Isabelle
BIGNON	Christine	IZARD	Christian	RIAL	Guilhem
BREIL	Christophe	METIFEU	Marc	ROS-NONO	Francette
CALMEIN	François	MILHES	Marius	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CALMETTES	François	MILLES	Rémi	RUFFAT	Daniel
CASES	Françoise	MIQUEL	Laurent	SIORAT	Florence
CLARET	Jean-Jacques	MOUYON	Bruno	STEMER	John
DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAUTRE	Eva	VIVIES	Sylvie
De La PANOUSE	Geoffroy	NAVARRO	Karine		

Pouvoirs

BENETTI	Mireille	Procuration à Mme VERCRUYSSÉ Sandrine
BIGNON	Christine	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
CASES	Françoise	Procuration à M. KONDRYSZYN Serge
DAYMIER	Marie-Gabrielle	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
MOUYON	Bruno	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
NAUTRE	Eva	Procuration à Mme GLEYES Lison
PIC-NARDESE	Lina	Procuration à Mme MAZAS-CANDEIL Alexandra
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David
STEMER	John	Procuration à Mme LATCHE Catherine
VIVIES	Sylvie	Procuration à Mme CESSÉS Evelyne

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 28

Nombre de membres titulaires présents : 49

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 6

Nombre de membres ayant une procuration : 10

Secrétaire de Séance : Monsieur BOMBAIL Jean-Pierre

Nombre de votants : 65

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, le Président propose de créer des emplois permanents comme suit :

Fillière	Cadre d'emploi	Cat	Nbre	Durée hebdo
MÉDICO SOCIALE	Cadre d'emploi des Auxiliaires de puériculture	C	1	35h
TECHNIQUE	Cadre d'emploi des Adjoints techniques	C	1	35h

Monsieur le Président demande aux membres présents de se prononcer sur ces créations d'emplois permanents.

Il précise ensuite que si les emplois en question ne sont pas pourvus par un fonctionnaire, ils pourront être occupés par des agents contractuels en application des articles 3-2 ou 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi.

Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide avec 1abstention et 64 votes pour:

- **D'APPROUVER** les créations d'emplois permanents tel que présentés ci-dessus, dont les crédits sont prévus au budget 2021.
- **De DONNER** mandat à Monsieur le Président pour signer toutes pièces utiles à cette affaire.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président,
PORTET Christian

Délibération N°DL2021_196

Objet : Accroissements temporaires d'activité

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du 14 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Nicolas	PORTET	Christian
BARTHES	Serge	FIGNES	Jean-Claude	POUS	Thierry
BODIN	Pierre	GLEYES	Lison	RAMADE	Jean-Jacques
BOMBAIL	Jean-Pierre	GUERRA	Oliver	RANC	Florence
BOURGAREL	Roger	HAYBRARD-DANIELI	Isabelle	ROBERT	Anne-Marie
BRESSOLLES	Pierre	KONDRYSZYN	Serge	ROQUES	Gérard
CAMINADE	Christian	LABATUT	David	ROUGE	Cédric
CANAL	Blandine	LAFON	Claude	ROUVILLAIN	Thierry
CASSAN	Jean-Clément	LATCHE	Catherine	RUFFAT	Daniel
CASTAGNE	Didier	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	TISSANDIER	Thierry
CAZELLES	Jean-Pierre	MENGAUD	Marc	TOUJA	Michel
CAZENELVE	Serge	MERCIER	Christian	VERCRUYSSÉ	Sandrine
CESSÉS	Evelyne	MIR	Virginie	ZANATTA	Rémy
CROUX	Christian	MOUYSET	Maryse		
DABAN	Evelyne	OBIS	Eliane		
DATCHARRY	Didier	PEDRERO	Roger		
De LAPLGNOLLE	Axel	PEIRO	Marielle		
FEDOU	Nicolas	PERA	Annie		

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	Représente M. MILLES Rémi
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent
MARCHAND	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
SERRES	Yvette	Représente M. MILHES Marius

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PALLEJA	Patrick
AVERSENG	Pierre	ESCRICH-FONS	Esther	PIC-NARDESE	Lina
BARJOU	Bernard	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BENETTI	Mireille	HEBRARD	Gilbert	REUSSER	Isabelle
BIGNON	Christine	IZARD	Christian	RIAL	Guilhem
BREIL	Christophe	METIFEU	Marc	ROS-NONO	Francette
CALMEIN	François	MILHES	Marius	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CALMETTES	François	MILLES	Rémi	RUFFAT	Daniel
CASES	Françoise	MIQUEL	Laurent	SIORAT	Florence
CLARET	Jean-Jacques	MOUYON	Bruno	STEMER	John
DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAUTRE	Eva	VIVIES	Sylvie
De La PANOUSE	Geoffroy	NAVARRO	Karine		

Pouvoirs

BENETTI	Mireille	Procuration à Mme VERCRUYSSÉ Sandrine
BIGNON	Christine	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
CASES	Françoise	Procuration à M. KONDRYSZYN Serge
DAYMIER	Marie-Gabrielle	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
MOUYON	Bruno	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
NAUTRE	Eva	Procuration à Mme GLEYES Lison
PIC-NARDESE	Lina	Procuration à Mme MAZAS-CANDEIL Alexandra
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David
STEMER	John	Procuration à Mme LATCHE Catherine
VIVIES	Sylvie	Procuration à Mme CESSÉS Evelyne

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 28

Nombre de membres titulaires présents : 49

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 6

Nombre de membres ayant une procuration : 10

Secrétaire de Séance : Monsieur BOMBAIL Jean-Pierre

Nombre de votants : 65

Conformément à la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée et notamment son article 3 (1°), il est nécessaire de prendre des délibérations au cas par cas autorisant le recrutement d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour l'exécution d'une tâche occasionnelle, précisément définie et non durable, ne relevant pas de l'activité normale et permanente de la collectivité. La modification imprévue de l'activité de la collectivité nécessite le recrutement d'un ou plusieurs agents par contrat à durée déterminée pour une durée strictement limitée à l'accomplissement de travaux justifiés par cette surcharge de travail.

Le président propose de prendre la délibération pour les cas suivants :

Filière	Cadre d'emploi	Catégorie	Nbre	Validité du poste	Durée hebdo
Animation	Cadre d'emploi des Adjoints d'animation	C	1	12 mois maximum	34 h 00
Technique	Cadre d'emploi des Adjoints technique	C	2	12 mois maximum	35 h 00
			1	12 mois maximum	25 h 00

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer sur la création de ces postes contractuels. Il indique par ailleurs que les crédits afférents ont été prévus au Budget Primitif 2021.

Monsieur le Président propose d'assurer la charge de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence adapté à chacun des emplois concernés.

Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- D'APPROUVER la création des postes tel que présentés ci-dessus.
- De DONNER mandat à Monsieur le Président pour toute décision en rapport avec ces recrutements et leurs rémunérations étant précisé que ces derniers seront limités à l'indice du grade de référence adapté aux emplois concernés dont les crédits sont prévus au Budget 2021.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président,
PORTET Christian

Délibération N°DL2021_197

Objet : Accroissements saisonniers d'activité

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du 14 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Nicolas	PORTET	Christian
BARTHES	Serge	FIGNES	Jean-Claude	POUS	Thierry
BODIN	Pierre	GLEYES	Lison	RAMADE	Jean-Jacques
BOMBAIL	Jean-Pierre	GUERRA	Oliver	RANC	Florence
BOURGAREL	Roger	HAYBRARD-DANIELI	Isabelle	ROBERT	Anne-Marie
BRESSOLLES	Pierre	KONDRYSZYN	Serge	ROQUES	Gérard
CAMINADE	Christian	LABATUT	David	ROUGE	Cédric
CANAL	Blandine	LAFON	Claude	ROUVILLAIN	Thierry
CASSAN	Jean-Clément	LATCHE	Catherine	RUFFAT	Daniel
CASTAGNE	Didier	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	TISSANDIER	Thierry
CAZELLES	Jean-Pierre	MENGAUD	Marc	TOUJA	Michel
CAZENEUVE	Serge	MERCIER	Christian	VERCRUYSSÉ	Sandrine
CESSÉS	Evelyne	MIR	Virginie	ZANATTA	Rémy
CROUX	Christian	MOUYSSÉ	Maryse		
DABAN	Evelyne	OBIS	Eliane		
DATCHARRY	Didier	PEDRERO	Roger		
De LAPLGNOLLE	Axel	PEIRO	Marielle		
FEDOU	Nicolas	PERA	Annie		

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	Représente M. MILLES Rémi
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent
MARCHAND	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
SERRES	Yvette	Représente M. MILHES Marius

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PALLEJA	Patrick
AVERSENG	Pierre	ESCRICH-FONS	Esther	PIC-NARDESE	Lina
BARJOU	Bernard	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BENETTI	Mireille	HEBRARD	Gilbert	REUSSER	Isabelle
BIGNON	Christine	IZARD	Christian	RIAL	Guilhem
BREIL	Christophe	METIFEU	Marc	ROS-NONO	Francette
CALMEIN	François	MILHES	Marius	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CALMETTES	Francis	MILLES	Rémi	RUFFAT	Daniel
CASES	Françoise	MIQUEL	Laurent	SIORAT	Florence
CLARET	Jean-Jacques	MOUYON	Bruno	STEIMER	John
DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAUTRE	Eva	VIVIES	Sylvie
De La PANOUSE	Geoffroy	NAVARRO	Karine		

Pouvoirs

BENETTI	Mireille	Procuration à Mme VERCRUYSSÉ Sandrine
BIGNON	Christine	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
CASES	Françoise	Procuration à M. KONDRYSZYN Serge
DAYMIER	Marie-Gabrielle	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
MOUYON	Bruno	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
NAUTRE	Eva	Procuration à Mme GLEYES Lison
PIC-NARDESE	Lina	Procuration à Mme MAZAS-CANDEIL Alexandra
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David
STEIMER	John	Procuration à Mme LATCHE Catherine
VIVIES	Sylvie	Procuration à Mme CESSÉS Evelyne

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 28

Nombre de membres titulaires présents : 49

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 6

Nombre de membres ayant une procuration : 10

Secrétaire de Séance : Monsieur BOMBAIL Jean-Pierre

Nombre de votants : 65

Conformément à la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée et notamment son article 3 (2°), il est nécessaire de prendre des délibérations au cas par cas autorisant le recrutement d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité, pour l'exécution d'une tâche saisonnière, précisément définie et non durable, ne relevant pas de l'activité normale et permanente de la collectivité. La modification imprévue de l'activité de la collectivité nécessite le recrutement d'un ou plusieurs agents par contrat à durée déterminée pour une durée strictement limitée à l'accomplissement de travaux justifiés par cette surcharge de travail.

Le président propose de prendre la délibération pour les cas suivants :

Fillière	Cadre d'emploi	Cat.	Nbre	Validité poste	du	Durée hebdo
Technique	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques	C	2	6 maximum	mois	35 h 00
			1	6 maximum	mois	17 h 30
			1	6 maximum	mois	21 h 00
Médico- sociale	Cadre d'emploi des Auxiliaires de Puériculture	C	1	6 maximum	mois	35 h 00
Administrative	Cadre d'emploi des Rédacteurs	B	1	6 maximum	mois	35 h 00
Animation	Cadre d'emploi des Adjoints d'Animation	C	1	6 maximum	mois	25 h 30
			1	6 maximum	mois	19 h 20

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer sur la création de ces postes contractuels. Il indique par ailleurs que les crédits afférents ont été prévus au Budget Primitif 2021.

Monsieur le Président propose d'assurer la charge de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence adapté à chacun des emplois concernés.

Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- D'APPROUVER la création des postes tel que présentés ci-dessus.
- De DONNER mandat à Monsieur le Président pour toute décision en rapport avec ces recrutements et leurs rémunérations étant précisé que ces derniers sont limités à l'indice du grade de référence adapté à l'emploi concerné dont les crédits sont prévus au Budget 2021.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président,
PORTET Christian

Délibération N°DL2021_198

Objet : Remise gracieuse d'une dette envers un agent de Terres du Lauragais

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du 14 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Nicolas	PORTET	Christian
BARTHES	Serge	FIGNES	Jean-Claude	POUS	Thierry
BODIN	Pierre	GLEYES	Lison	RAMADE	Jean-Jacques
BOMBAIL	Jean-Pierre	GUERRA	Olivier	RANC	Florence
BOURGAREL	Roger	HAYBRARD-DANIELI	Isabelle	ROBERT	Anne-Marie
BRESSOLLES	Pierre	KONDRYSZYN	Serge	ROQUES	Gérard
CAMINADE	Christian	LABATUT	David	ROUGE	Cédric
CANAL	Blandine	LAFON	Claude	ROUVILLAIN	Thierry
CASSAN	Jean-Clément	LATCHE	Catherine	RUFFAT	Daniel
CASTAGNE	Didier	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	TISSANDIER	Thierry
CAZELLES	Jean-Pierre	MENGAUD	Marc	TOUJA	Michel
CAZENEUVE	Serge	MERCIER	Christian	VERCRUYSSSE	Sandrine
CESSES	Evelyne	MIR	Virginie	ZANATTA	Rémy
CROUX	Christian	MOUYSET	Maryse		
DABAN	Evelyne	OBIS	Ellane		
DATCHARRY	Didier	PEDRERO	Roger		
De LAPLGNOLLE	Axel	PEIRO	Mariette		
FEDOU	Nicolas	PERA	Annie		

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	Représente M. MILLES Rémi
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent
MARCHAND	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
SERRES	Yvette	Représente M. MILHES Marius

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PALLEJA	Patrick
AVERSENG	Pierre	ESCRICH-FONS	Esther	PIC-NARDESE	Lina
BARJOU	Bernard	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BENETTI	Mireille	HEBRARD	Gilbert	REUSSER	Isabelle
BIGNON	Christine	IZARD	Christian	RIAL	Guilhem
BREIL	Christophe	METIFEU	Marc	ROS-NONO	Francette
CALMEIN	François	MILHES	Marius	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CALMETTES	François	MILLES	Rémi	RUFFAT	Daniel
CASES	Françoise	MIQUEL	Laurent	SORAT	Florence
CLARET	Jean-Jacques	MOUYON	Bruno	STEMER	John
DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAUTRE	Eva	VIVIES	Sylvie
De La PANOUSE	Geoffroy	NAVARRO	Karine		

Pouvoirs

BENETTI	Mireille	Procuration à Mme VERCRUYSSSE Sandrine
BIGNON	Christine	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
CASES	Françoise	Procuration à M. KONDRYSZYN Serge
DAYMIER	Marie-Gabrielle	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
MOUYON	Bruno	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
NAUTRE	Eva	Procuration à Mme GLEYES Lison
PIC-NARDESE	Lina	Procuration à Mme MAZAS-CANDEIL Alexandra
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David
STEMER	John	Procuration à Mme LATCHE Catherine
VIVIES	Sylvie	Procuration à Mme CESSSES Evelyne

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 28

Nombre de membres titulaires présents : 49

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 6

Nombre de membres ayant une procuration : 10

Secrétaire de Séance : Monsieur BOMBAIL Jean-Pierre

Nombre de votants : 65

Envoyé en préfecture le 12/10/2021

Reçu en préfecture le 12/10/2021

Affiché le

SLO

ID : 031-200071298-20210921-2021_196-DE

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que suite au décalage de la saisie de la paye et la rupture d'un contrat, un trop versé sur le salaire de janvier 2021 du 25 janvier au 31 janvier 2021 a été payé à un agent de TDL, Mr GUIRAUD et qu'un titre de recette d'un montant de 186 € avait été émis à son encontre afin de régulariser la situation.

Considérant la situation personnelle de cet agent, Mr le Président propose d'annuler cette dette par l'émission d'un mandat au nom du débiteur sur le chapitre 67, compte 6745 (subvention aux personnes privées)

Monsieur le Président demande donc au conseil de communauté l'autorisation d'effectuer cette démarche.

**Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:**

- D'AUTORISER Monsieur le Président à effectuer une remise gracieuse de dette envers cet agent pour un montant de 186€.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

~~Le~~ **Président,**
PORTET Christian

Délibération N°DL2021_199

Objet : Renouvellement de la convention de mise à disposition de personnels de la mairie de Villefranche de Lauragais au sein du CLSH de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du 14 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Nicolas	PORTET	Christian
BARTHES	Serge	FIGNES	Jean-Claude	POUS	Thierry
BODIN	Pierre	GLEYES	Lison	RAMADE	Jean-Jacques
BOMBAIL	Jean-Pierre	GUERRA	Oliver	RANC	Florence
BOURGAREL	Roger	HAYBRARD-DANIELI	Isabelle	ROBERT	Anne-Marie
BRESSOLLES	Pierre	KONDRYSZYN	Serge	ROQUES	Gérard
CAMINADE	Christian	LABATUT	David	ROUGE	Cédric
CANAL	Blandine	LAFON	Claude	ROUVILLAIN	Thierry
CASSAN	Jean-Clément	LATCHE	Catherine	RUFFAT	Daniel
CASTAGNE	Didier	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	TISSANDIER	Thierry
CAZELLES	Jean-Pierre	MENGAUD	Marc	TOUJA	Michel
CAZENEUVE	Serge	MERCIER	Christian	VERCRUYSSÉ	Sandrine
CESSÉS	Evelyne	MIR	Virginie	ZANATTA	Rémy
CROUX	Christian	MOUYSSET	Maryse		
DABAN	Evelyne	OBIS	Éliane		
DATCHARRY	Didier	PEDRERO	Roger		
De LAPLIGNOLLE	Axel	PEIRO	Marlette		
FEDOU	Nicolas	PERA	Annie		

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	Représente M. MILLES Rémi
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent
MARCHAND	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
SERRES	Yvette	Représente M. MILHES Marius

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PALLEJA	Patrick
AVERSENG	Pierre	ESCRICH-FONS	Esther	PIC-NARDESE	Lina
BARJOU	Bernard	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BENETTI	Mireille	HEBRARD	Gilbert	REUSSER	Isabelle
BIGNON	Christine	IZARD	Christian	RIAL	Guilhem
BREIL	Christophe	METIFEU	Marc	ROS-NONO	Francette
CALMEIN	François	MILHES	Marius	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CALMETTES	Francis	MILLES	Remi	RUFFAT	Daniel
CASES	Françoise	MIQUEL	Laurent	SIORAT	Florence
CLARET	Jean-Jacques	MOUYON	Bruno	STEIMER	John
DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAUTRE	Eva	VIVIES	Sylvie
De La PANOUSE	Geoffroy	NAVARRO	Karine		

Pouvoirs

BENETTI	Mireille	Procuration à Mme VERCRUYSSÉ Sandrine
BIGNON	Christine	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
CASES	Françoise	Procuration à M. KONDRYSZYN Serge
DAYMIER	Marie-Gabrielle	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
MOUYON	Bruno	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
NAUTRE	Eva	Procuration à Mme GLEYES Lison
PIC-NARDESE	Lina	Procuration à Mme MAZAS-CANDEIL Alexandra
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David
STEIMER	John	Procuration à Mme LATCHE Catherine
VIVIES	Sylvie	Procuration à Mme CESSÉS Evelyne

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 28

Nombre de membres titulaires présents : 49

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 6

Nombre de membres ayant une procuration : 10

Secrétaire de Séance : Monsieur BOMBAIL Jean-Pierre

Nombre de votants : 65

Monsieur Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que dans le cadre du transfert partiel de la compétence périscolaire de la commune de Villefranche de Lauragais à la Communauté de Communes des Terres du Lauragais, la convention de mise à disposition de personnel entre la commune de Villefranche de Lauragais et la communauté de communes est arrivée à échéance.

Monsieur le Président rappelle ensuite les personnels mis à disposition :

- un adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe pour 6 heures hebdomadaires
- un adjoint technique principal de 1^{ère} classe pour 6 heures hebdomadaires
- un adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour 8 heures hebdomadaires

Considérant l'échéance de cette convention et la nécessité de la renouveler, Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir l'autoriser à signer le renouvellement de cette convention de mise à disposition de personnel comme ci-dessus énoncé

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le renouvellement de cette convention de mise à disposition de personnel comme ci-dessus énoncé.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N° DL2021_200

Objet : Modifier et remplace pour erreur matérielle la délibération DL2021_166 - Refinancement SFIL

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du 14 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Nicolas	PEIRO	Marielle
BARTHES	Serge	FIGNES	Jean-Claude	PERA	Annie
BODIN	Pierre	GLEYES	Lison	PORTET	Christian
BOMBAIL	Jean-Pierre	GUERRA	Oliver	POUS	Thierry
BOURGAREL	Roger	HAYBRARD-DANIELI	Isabelle	RAMADE	Jean-Jacques
BRESSOLLES	Pierre	HEBRARD	Gilbert	RANC	Florence
CAMINADE	Christian	KONDRYSZYN	Serge	ROBERT	Anne-Marie
CANAL	Blandine	LABATUT	David	ROQUES	Gérard
CASSAN	Jean-Clément	LAFON	Claude	ROUGÉ	Cédric
CASTAGNÉ	Didier	LATCHE	Catherine	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CAZELLES	Jean-Pierre	MAZAS-CANDEIL	Alexandra	ROUVILLAIN	Thierry
CAZENEUVE	Serge	MENGAUD	Marc	RUFFAT	Daniel
CESSÉS	Evelyne	MERCIER	Christian	SIORAT	Florence
CROUX	Christian	METIFEU	Marc	TISSANDIER	Thierry
DABAN	Evelyne	MIR	Virginie	TOUJA	Michel
DATCHARRY	Didier	MOUYSET	Maryse	VERCRUYSE	Sandrine
De LAPLGNOLLE	Axel	OBIS	Eliane	ZANATTA	Rémy
FEDOU	Nicolas	PEDRERO	Roger		

Membres suppléants représentant un titulaire

BARRAU	Valéry	Représente M. MILLES Rémi
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent
MARCHAND	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
SERRES	Yvette	Représente M. MILHES Marius

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAUTRE	Eva
AVERSENG	Pierre	De La PANOUSE	Geoffroy	NAVARRO	Karine
BARJOU	Bernard	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PALLEJA	Patrick
BENETTI	Mireille	ESCRICH-FONS	Esther	PIC-NARDESE	Lina
BIGNON	Christine	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BREIL	Christophe	IZARD	Christian	REUSSER	Isabelle
CALMEIN	François	MILHES	Marius	RIAL	Guilhem
CALMETTES	François	MILLES	Rémi	ROS-NONO	Francette
CASES	Françoise	MIQUEL	Laurent	STEIMER	John
CLARET	Jean-Jacques	MOUYON	Bruno	VIVIES	Sylvie

Pouvoirs

ADROIT	Sophie	Procuration à M. HEBRARD Gilbert
BENETTI	Mireille	Procuration à Mme VERCRUYSE Sandrine
BIGNON	Christine	Procuration à M. RAMADE Jean-Jacques
CASES	Françoise	Procuration à M. KONDRYSZYN Serge
DAYMIER	Marie-Gabrielle	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
MOUYON	Bruno	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
NAUTRE	Eva	Procuration à Mme GLEYES Lison
PIC-NARDESE	Lina	Procuration à Mme MAZAS-CANDEIL Alexandra
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David
STEIMER	John	Procuration à Mme LATCHE Catherine
VIVIES	Sylvie	Procuration à Mme CESSÉS Evelyne

Nombre de membres nécessaires pour le quorum : 28

Nombre de membres titulaires présents : 53

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 6

Nombre de membres ayant une procuration : 12

Secrétaire de Séance : Monsieur BOMBAIL Jean-Pierre

Nombre de votants : 71

M. Christian PORTET rappelle que pour refinancer les contrats de prêt ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant global de 983 491,66 EUR.
 Le conseil de communauté après avoir pris connaissance de l'offre de financement de la Caisse Française de Financement Local et des conditions générales version CG-CAFFIL-2020-13 y attachées et après en avoir délibéré,
DÉCIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Prêteur : CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL
 Emprunteur : COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU LAURAGAIS
 Score Gissler : 1A
 Montant du contrat de prêt : 983 491,66 EUR
 Durée du contrat de prêt : 14 ans
 Objet du contrat de prêt : à hauteur de 983 491,66 EUR, refinancer, en date du 01/11/2021, les contrats de prêt ci-dessous :

Numéro du contrat de prêt refinancé	Numéro de prêt	Score Gissler	Capital refinancé	Indemnité compensatrice dérogatoire intégrée dans le capital du contrat de prêt de refinancement
MIN514964EUR	001	1A	549 184,83 EUR	68 364,98 EUR
MON513821EUR	001	1A	261 999,24 EUR	7 635,02 EUR
MON513822EUR	001	1A	96 307,59 EUR	-
Total des sommes refinancées			983 491,66 EUR	

Le contrat de prêt de refinancement est autonome des contrats de prêt refinancés et est exclusivement régi par ses stipulations.
 L'emprunteur est redevable au titre du refinancement desdits contrats de prêt des sommes ci-après exigibles le 01/11/2021 :

Numéro du contrat de prêt refinancé	Numéro de prêt	Dont indemnité compensatrice dérogatoire intégrée dans le capital du contrat de prêt de refinancement	Dont indemnité compensatrice dérogatoire autofinancée	Intérêts courus non échus
MIN514964EUR	001	68 364,98 EUR	57 284,78 EUR	22 745,41 EUR
MON513821EUR	001	7 635,02 EUR	6 397,58 EUR	2 318,69 EUR
MON513822EUR	001	-	6 317,64 EUR	179,77 EUR
Sous-total		76 000,00 EUR	70 000,00 EUR	25 243,87 EUR
Total du à régler à la date d'exigibilité			95 243,87 EUR	

Tranche obligatoire à taux fixe du 01/11/2021 au 01/11/2035

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 983 491,66 EUR

Versement des fonds : 983 491,66 EUR réputés versés automatiquement le 01/11/2021 Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,60 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Caisse Française de Financement Local.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:**

- **D'ACCEPTER** l'offre de réaménagement de la dette telle que présentée ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire,
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Président,
PORTET Christian**